



LA REF

LA REVUE DE L'ÉQUITATION - N°118 - JUILLET 2010



CCI 3* ET CIC 3* DE BRAMHAM

Double pour Donatien Schauly



COUPE DES NATIONS MEYDAN FEI 2010

Après 3 victoires consécutives à la Baule, Rome et St Gall, la France caracole en tête de la Coupe des Nations . . . Page 10



GRAND TOURNOI 2010

49 podiums dans 3 disciplines ont consacré une édition 2010 aux couleurs de l'Argentine. Les photos Page 13



EQUITATION ISLANDAISE

Cette année, l'équitation islandaise devient discipline FFE, avec Galops spécifiques et règlement de compétition. Découverte Page 17





LeMemoClub - Juillet 2010

A consulter régulièrement sur www.ffe.com/club/LeMemoClub

Kit de rentrée



Le kit de rentrée 2011 réunit des documents promotionnels utiles à la fois pour la Journée du Cheval et pour la rentrée.

Il est envoyé gratuitement aux CLAF et CLAG qui en font la demande sur FFE Club SIF / Kit de rentrée. Pensez à le demander avant le **31 juillet 2010**.

Changement de millésime

Le millésime 2010 se termine le **31 août 2010**. Vos licences 2010 comprises dans la cotisation doivent être délivrées avant le 31 août. C'est le moment d'inciter vos cavaliers à mettre à jour leur licence pour que la nouvelle ait la bonne adresse et de vérifier l'exactitude de vos coordonnées adhérent.



Journée du cheval



La Journée du Cheval est l'occasion privilégiée de faire connaître votre club à tous les piétons qui rêvent de devenir cavaliers et qui habitent près

du club. La Journée du Cheval 2010 aura lieu le **dimanche 12 septembre**. Inscrivez votre club sur journeeducheval.ffe.com, ouvrez vos portes, et profitez de cette occasion pour présenter votre club au grand public.

Animateur Poney et ATE

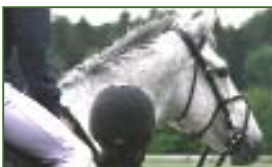
Les dossiers de demande de Validation des Acquis de l'Expérience sont en ligne à la page Formations Equestres de ffe.com.

Date limite de retour des dossiers pour la commission d'étude 2010 : **vendredi 13 août**.

Le premier séminaire des formateurs AP et ATE aura lieu les **11 et 12 octobre** au Parc Equestre Fédéral de Lamotte.



National Enseignants



L'édition 2010 du grand rendez-vous sportif des enseignants et élèves enseignants aura lieu au Parc Equestre Fédéral de Lamotte les **lundi**

18 et mardi 19 octobre. Prenez date pour ce rendez-vous de la profession autour des pistes de CSO, hunter, dressage et CCE. 3 niveaux par discipline.

Innovation pédagogique

Le thème 2010 du Trophée FFE Generali de l'innovation pédagogique est : Comment intégrer la famille aux activités du club? Le projet proposé devra s'appuyer sur les valeurs éducatives, ludiques et environnementales de l'équitation.

A vos dossiers. Date limite **31 octobre 2010**.



Club des supporters Jeux Mondiaux de Lexington



Organisés tous les 4 ans, les Jeux Equestres Mondiaux réunissent les championnats du monde de saut d'obstacles, concours complet, dressage, attelage, endurance, voltige, reining et nouveauté 2010, dressage para-équestre. Ils auront lieu au Kentucky Horse Park de Lexington du **25 septembre au 10 octobre**. C'est la première fois que les USA accueillent les JEM. Rejoignez le club

des supporters de la FFE pour organiser votre voyage. Les supporters seront pour la première fois logés dans le même hôtel que le staff France. Tous les détails sur <http://www.ffe.com/ffe/Haut-Niveau/Le-club-des-supporters>.



Fédération Française d'Équitation

Actualité

Le MemoClub	Opérations et dates à retenir	2
L'essentiel de vos rendez-vous	A noter sur votre agenda	4
Cavalier responsable	Les 10 engagements	5
Revue de presse mai-juin 2010	3 Coupes, 3 millions de parieurs	16
On en parle au Club House	L'actualité en bref	18
Equitation islandaise, nouvelle disc. FFE	Le feu sous la glace	17
IFCE et France Haras	Recomposition de la filière	21

Sport

Actualités sportives	Les dernières performances	6
Jeux équestres Mondiaux à Lexington	Les Bleus s'affutent	7
CSI CDI 5* de Cannes	Belles performances françaises	8
CIC 3* de Jardy	Victoire de Nicolas Touzaint	9
Coupe des Nations Meydan FEI 2010	Triple victoire française	10
CIC 3* et CCI 3* de Bramham	Bilan positif	11
Grand Tournoi 2010	Edition aux couleurs de l'Argentine	13
Grand National 2010	Outsiders et valeurs sûres	14
Actualités FFEcompét	Espace perso, qualifications et Meeting	22

Clubs

Rentrée de septembre 2010	Votre cavalerie en star	24
Sites internet des clubs	Préparez votre rentrée internet	26
CQF : Les EFE en chiffres	Indicateurs en hausse	27
Infos GHN sur les centres de formation	Formations & obligations	29
Bienvenue aux nouveaux adhérents	Du 10 mai au 9 juin 2010	38

Références

Commission lutte contre le dopage	Décisions 1 ^{ère} instance	30
Commission juridique & disciplinaire	Décisions 1 ^{ère} instance & appel	32
Agence fr. de Lutte contre le dopage	Extraits de décisions	37
Services FFE	Carnet d'adresses	38



Photos : FFE/FL/SL, Sportfot, Kit Houghton, Maindrü

DU 8 AU 11 JUILLET À FONTAINEBLEAU

Championnats de France des As de saut d'obstacles. Championnats de France de Poussins à Jeunes Cavaliers. Critérium de Benjamins à Jeunes Seniors.
<http://ecurie-bost.fr>

DU 9 AU 11 JUILLET À MATHAY

Championnat de France de TREC Jeunes. Juniors et Jeunes Cavaliers.
Eperon de Mathay T 03 81 35 27 32

DU 13 AU 18 JUILLET À JARDY

Championnats d'Europe de saut d'obstacles jeunes. Enfants, Juniors et Jeunes Cavaliers. 25 pays annoncés.
www.jumping-europeanchampionships-jardy2010.ffe.com

DU 13 AU 18 JUILLET AU PIN

Les Rendez-vous de l'Attelage. 10 nations attendues pour cette grande rencontre. CAIA, concours international jeunes chevaux et attelages de tradition. Epreuves nationales SHF et amateur. Nombreuses animations : promenades en attelage, visite pédagogique de la partie boisée du domaine animée par l'ONF. www.haras-nationaux.fr

DU 23 AU 25 JUILLET À CHANTILLY

Jumping International de Chantilly. CSI 5*, 4^e étape du French Tour et 7^e étape du Global Champions Tour, sur l'un des plus beaux sites au monde, entre les Grandes Ecuries du VII^e prince de Condé et le château du duc d'Aumale. www.jumping-chantilly.com

DU 22 AU 25 JUILLET À SANDILLON

Pro Elite Grand prix. 4^e étape du Grand National de concours complet. www.ffe.com

DU 23 AU 25 JUILLET À SANDILLON

Championnats de France des As de concours complet. Championnats de France Minimes, Cadets et Juniors. Critérium des As ecuriepier-redefrance@orange.fr

DU 23 AU 25 JUILLET À VERNON

Championnats de France de dressage Major. Amateurs 3, 2, 1 et Elite.
lionel.dutranoy@wanadoo.fr

DU 23 AU 25 JUILLET À VIZILLE

47^e Equirando. Préparez votre périple au cœur du Dauphiné, vers la cité de la Révolution Française. Nombreuses animations et présence de Jean-Marc Imbert et de sa troupe. www.equirando.com

DU 29 JUILLET AU 1^{er} AOÛT À DINARD

CSI 3*. Le stade équestre international du Val Porée rouvre ses portes en 2010. CSI 3* et CSI Amateur étape de l'Amateur Gold Tour. www.dinard-equitation.com

DU 30 AU 1^{er} AOÛT AU MANS

Championnat de France Amateur de saut d'obstacles. Amateur Elite, 1, 2 et 3 Junior et Senior. Animations conviviales.
www.boulerie-jump.com

DU 10 AU 15 AOÛT À ST LÔ

23^e Normandie Horse Show. Temps forts de cette grande manifestation pluridisciplinaire : 9^e étape du Grand National de saut d'obstacles, Coupe d'Europe de horse-ball féminin. www.normandiehorshow.com

DU 13 AU 15 AOÛT À ST LÔ

Pro Elite Grand prix. 9^e étape du Grand National de saut d'obstacles. www.ffe.com

DU 19 AU 22 AOÛT À LAMOTTE

Sologn'Pony 2010. Le grand rendez-vous du poney de sport. Finales SHF Cycles Classiques de CSO, championnat de France des poneys de 7 ans CSO. Championnats de France d'élevage Poney Français de Selle et New Forest. Nouveauté 2010 : Championnat Sologn'Pony du poney Welsh et épreuve qualificative du championnat de France shetland. www.solognpony.com

DU 18 AU 22 AOÛT AU PIN

Le Grand Complet. Après Martinvast, le Haras du Pin ! CIC 3*W à une encablure des JEM de Lexington, CIC 2* et CIC 1*. www.legrandcomplet.fr

DU 26 AU 29 AOÛT À LAMOTTE

6^e Meeting des Propriétaires. Adoptez la Meeting Attitude pour le championnat de France des cavaliers propriétaires dans 4 disciplines, saut d'obstacles, concours complet, dressage et hunter. Championnat de France d'équitation western et Master Pro de reining comptant pour la qualification aux JEM de Lexington. www.ffe.com

DU 25 SEPT AU 10 OCT À LEXINGTON, USA

Jeux Equestres Mondiaux. Pour la 1^{ère} fois, les Jeux Equestres Mondiaux auront lieu hors du continent européen. Au programme, les meilleurs mondiaux en saut d'obstacles, concours complet, dressage, attelage, endurance, voltige, reining et nouveauté 2010, dressage para-équestre. www.fei.org



La REF

La Revue de l'Équitation

SECRÉTARIAT

Parc Equestre. 41 600 LAMOTTE
T 02 54 94 46 72 F 02 54 94 46 77
Mèl laref@ffe.com

RÉDACTRICE EN CHEF

Danielle Lambert

RÉDACTION

Frédérique Monnier,
Delphine Raoul,
Mathias Hebert

ICONOGRAPHIE

Elodie Brunaud

PHOTOS COUVERTURE

www.esphotography.com.uk,
FFE/PSV/Maindru/SL

PHOTO LICENCE

FFE/E Knoll

PHOTOS

FFE/PSV/Maindru/JuNiThi/EB/DL/
SA/FL/SL/DR, AFSSA, CDI de
Compiègne, CTE La Landelle,
Eirikur Jonsson/FFCI, FEI, GHN,
Kit Houghton, P Kugler,
MyZoom.fr, RB Presse, Sportfot

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Agnès Chardonnet, CQF,
FFEcompét, GHN, Alice Ragot,
SIF

ABONNEMENT

1 an : 50 €
1 an adhérent : 25 €
Chèque à l'ordre de FFE

GRAPHISME

Pauline Napoly pour X. Gassel
communication

RÉALISATION - IMPRESSION

IDP Grignon
77370 FONTENAILLES

ISSN

1624-7892

TIRAGE

7 300 exemplaires

DOCUMENTS JOINTS

Affiche Meeting des Propriétaires
2010
Affiche Journée du Cheval 2010

FEUILLE D'EXPÉDITION

Appel de cotisation 2011

EDITEUR

Fédération Française d'Équitation
Parc Equestre
41 600 Lamotte

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge Lecomte

Les dix engagements du cavalier responsable

J'économise l'eau : je nettoie le mors de mon cheval dans un seau pour éviter de laisser couler le robinet et j'utilise un robinet d'arrêt sur le tuyau d'arrosage pour le doucher.

Je ne gaspille pas l'énergie : j'éteins la lumière et je ferme la porte lorsque les locaux sont chauffés.

Je mets mes déchets dans une poubelle, si des containers de tri sélectif sont disponibles au club, je les utilise.

J'essaie de faire du covoiturage avec les autres cavaliers ; c'est plus économique et ça préserve la planète.

Je propose l'idée d'un goûter collectif au club, chacun son tour ; je le prépare avec des produits locaux et de saison.

Je respecte la nature et les animaux : si je pars en promenade, je reste sur les sentiers et je n'effraie pas les animaux.

Je dois une attention particulière à mon cheval, c'est mon partenaire : je profite du pansage pour m'assurer de son bon état physique.

Je prends soin du matériel qui m'est confié, je le range après utilisation et je cherche des solutions pour lui donner une « seconde vie » lorsqu'il est usé.

Je fais preuve de respect et de courtoisie avec le personnel du club et les autres cavaliers.

Je présente le club aux nouveaux cavaliers et j'aide ceux qui sont en difficulté.



FFE CNTE - Parc Equestre, 41600 LAMOTTE

Tél. : 02 54 94 46 80, Fax : 02 54 94 46 81, Email : tourisme@ffe.com - www.ffe.com, rubrique Tourisme Equestre



Force réglementaire

Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Équitation. Les informations qui y sont publiées ont force réglementaire, sauf pour les concours où c'est le site internet qui a force réglementaire.

▲ CSIO 3*-W D'ISTANBUL

L'équipe de France composée de Caroline Nicolas / *Nobylis*, Jean-Marc Nicolas / *Oxford d'Esquelles*, Yoann Le Vot / *Modena* et Stephan Lafouge / *Visage Van De Olmenhoeve* remporte la Coupe des Nations du CSIO3*-W d'Istanbul le 13 juin. - FM

▲ CSIO JEUNES DE REIMS



Igor Kawlack et Neuf Decœur Tardonne - Photo : FFE/PSV

Lors du CSIO de France Jeunes qui a eu lieu le week-end du 29 mai à Reims, l'équipe Junior avec Thibault Pigeon / *Jasmin du Perron*, Marlène Gaspard / *Gabyscion *HN*, Clémentine Bost / *Nifrane de Kreisker* et Margaux Rocuet / *Hastings* est 2^e de la Coupe des Nations, derrière la Belgique et devant l'Italie. Fanny Skalli et Manon de la Lande sont 2^e du Grand Prix.

Les Jeunes Cavaliers avec Jacques Helmingier / *Milord d'Arbaz*, Julia Dallamano / *Opaline de Noble Val*, Aymeric Azzolino / *Moustic des Flayelle* et Igor Kawiak / *Neuf Decœur Tardonne* sont 3^e de la Coupe des Nations, derrière la Suisse et les USA. De plus, Igor et *Neuf Decœur* remportent le Grand Prix avec le seul double sans faute de l'épreuve. - FM

▲ CSIO JEUNES DE LAMPRECHTSHAUSEN

L'équipe de France Enfants avec Jin Aboudaram / *Balalaika*, Pauline Broucqsault / *Oscar du Bassin*, Tressy Muhr / *Lord du Valey*, Margaux Broucqsault / *Skyfee D* remporte sa Coupe des Nations devant l'Autri-

che et la Pologne lors du CSIO Jeunes de Lamprechtshausen, AUT le week-end du 23 mai.

Du côté des poneys, Maxime Couderc / *Mystille*, Ophélie Bernard / *Kersidal de Mahoud*, François Denis / *Wayland Red Pepper* et Robin Muhr / *Maccadam Boom* sont 3^e de la Coupe des Nations derrière les Suisses et les Belges. Enfin Flavie Le Douche / *Lynx du Reverdy* s'impose dans le Grand Prix Juniors. - FM

▲ CCI 3* DE SAUMUR

Le 23 mai, Cédric Lyard et *Narcos de Soulac* sont 2^e du 25^e CCI 3* de Saumur derrière l'Allemand Franck Ostholt et devant la Britannique Lucy Wieggersma. Le CIC 2* est remporté par Nicolas Touzaint / *Neptune de Sartène*. Aurélien Kahn / *Princesse Pilot* est 3^e. - FM

▲ CEIO DE FRANCE



J-P Frances et Habana du Bols - Photo : FEI

Le 29 mai, les cavaliers français ont trusté les 9 premières places du CEIO de France à Compiègne, qualificatif pour les JEM de Lexington. Victoire de Jean-Philippe Frances / *Habana du Bois* devant Laurent Mosti / *Djayad du Ginioux* et Cécile Miletto-Mosti / *Easy Fontoire*. A noter que cette dernière remporte une semaine plus tard le CEI 3* de Rambouillet avec Azim du Florival devant Lise Riou / *Oursi de l'Aigoual* et Laurent Mosti / *Odysée de Crouz*. - FM

▲ CDI DE COMPIÈGNE

Victoria Van Den Berghe associée à *Scalia* fait retentir 2 fois la Marseillaise en catégorie junior lors du CDI de Compiègne du 4 au 6



Victoria Van Den Berghe et Scalia

Photo : CDI de Compiègne

juin, en remportant l'épreuve individuelle avec 70, 351 % et la RLM avec 73, 667 %. Elles sont aussi 2^e de l'épreuve dite par équipes. - FM

▲ HORSE BALL PRO ELITE



Photo : FFE/JuNiThi

Au terme de la dernière étape qui s'est tenue à Jardy les 12 et 13 juin, Bordeaux s'adjuge le titre de champion de France, avec 12 victoires sur 14 rencontres, devant Saumur et Chambly. Le Trophée Jean-Paul Depons récompensant le meilleur cheval de l'année est revenu au PS *Asporrotz*, monture de Thomas Péré de Bordeaux. Les 3 meilleurs joueurs de la saison selon le ranking sur tous les matchs du championnat pro élite ont été aussi récompensés, Romain Depons de Bordeaux, devant Nicolas Thiessard d'Arles et Johann Pignal de Chambly. - FM

▲ JO 2012

Le chef de piste pour le saut d'obstacles et l'épreuve de CSO du concours complet lors des JO de Londres 2012 sera Bob Ellis. Il est le chef de piste de nombreux grands événements britanniques dont le *London International Horse Show* à l'Olympia. -FM

Amateur Gold Tour

Classement après la 4^e étape
 1 Vincent Goehrs 31 pts
 2 Mathilde Bruley 14 pts
 2 Pierre Citier 14 pts



Les Bleus s'affutent

Fin juin, les longues listes formant le vivier des sélectionnables pour Lexington ont été communiquées en concours complet, endurance et para-équestre. Le point pour les autres disciplines avec Pascal Dubois, DTN.



CONCOURS COMPLET

Laurent Bousquet, sélectionneur, a réactualisé fin juin les listes A et B. De la liste A sera issue la sélection définitive pour les JEM, qui sera donnée après le CIC 3* Coupe du Monde du Haras du Pin du 20 au 22 août. Les couples sélectionnés iront parfaire leur préparation à Deauville juste avant leur envol pour Lexington.

Liste A : Arnaud Boiteau / *Expo du Moulin*, Jean Lou Bigot / *Lotus de Gobaude*, Lionel Guyon / *Métisse de Lalou*, Karim Laghouag / *Havenir d'Azac*, Pascal Leroy / *Glenburny du Léou* / *Minos de Petra*, Cédric Lyard / *Narcos de Soulac*, Benjamin Massié / *Haston d'Elpégère*, Donatien Schauly / *Séculaire*, Jean Teulère / *Matelot du Grand Val*, Nicolas Touzaint / *Tatchou*, Didier Willefert / *Escape Lane*, Stanislas de Zuchowicz / *Quirinal de la Bastide*.

A noter que le couple Didier Dhenin / *Ismène du Temple* qui redébute la compétition le week-end du 27 juin à Tartas reste pour le moment en marge de la Liste A. Laurent Bousquet attend de voir évoluer ce couple avant de se prononcer.



ENDURANCE

Jean-Louis Leclerc, sélectionneur national, a com-

munié sa longue liste, suite aux bons résultats des Français lors du CEIO de Compiègne : Virginie Atger / *Azim du Florival*, Sarah Shakil / *Sakalia*, Caroline Denayer Gad / *Gwellic du Parc*, Jean Philippe Frances / *Nanaba du Bois*, Barbara Lissarrague / *Nirvana Armor*, Cécile Miletto-Mosti / *Easy Fontnoire*, Laurent Mosti / *Djayad du Ginioux* et *Odyssée de Crouz*, Lisa Riou / *Ourasi de l'Aigoual*, Bénédicte Santisteva / *Djour de Bozouls*, Karine Vilquin / *Jafa de la Fontaine*

Ces couples participent à un stage les 5 et 6 juillet sur l'hippodrome de Salon de Provence. Le stage en vue de finaliser la sélection de l'équipe de France aura lieu du 17 au 19 août à Compiègne.



PARA-ÉQUESTRE

Fanny Bougaut, entraîneur national dressage para-équestre de la Fédération Française Handisport, a communiqué sa longue liste suite au CREDI 3* de Mulhouse : Grade 1B : Céline Gerny / *Bo VB*, Valérie Salles / *Ocarina Mayerling*, Grade 3 : Adib El Sarakby / *Chippen Deale*, Grade 4 : Nathalie Bizet / *Rubea III*. La sélection définitive pour Lexington sera donnée après le stage de préparation du 25 au 31 juillet.



Jean Lou Bigot et Lotus de Gobaude - Photo : G Gregoire



SAUT D'OBSTACLES

Pascal Dubois : « La France reste en tête de la Coupe des Nations Meydan à l'issue du CSIO 5* de Rotterdam où elle se classe 5^e. Nous composerons l'équipe qui partira à Lexington parmi les cavaliers qui courent les Coupes des Nations. »



ATELAGE

« Stéphane Chouzenoux est en bonne voie de finaliser les modalités en vue d'une sélection. »



DRESSAGE

« Actuellement, la présence française repose principalement sur le couple Marc Boblet / *Whitni Star* qui participaient au CDI 4* de Fritzens-Schindlhof, AUT, le week-end du 27 juin. »



REINING

« 3 cavaliers, Arnaud Girnon, Grégoire Legrand et Franck Perret ont réussi une partie des minima pour pouvoir être qualifiés. La décision est prise à l'issue du CRI 2* de Kreuth, le week-end du 26 juin. »



VOLTIGE

« Les chances de sélection se profilent. L'équipe de France est montée sur le podium lors du CVIO2* de Saumur. Quant à Nicolas Andréani, vainqueur en individuel à Saumur, il se prépare pour être au mieux à Lexington. »
On croise les doigts ! - F Monnier

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture des JEM 2010 programmée le 25 septembre s'annonce comme un événement très spectaculaire, avec plus de 200 chevaux, des dizaines de figurants enfants et adultes, un orchestre, des chœurs et des danseurs. Les stars de l'équitation western, dont Vince Bruce, dit le Magicien du Lasso, seront présentes pour un grand show mettant en valeur toutes les facettes de l'équitation western. - FM



CSI-CDI 5* de Cannes

1-3 Au terme de 2 manches et d'un barrage à 5, l'australienne Edwina Alexander remporte l'étape cannoise du Global Champions Tour en selle sur le fabuleux CEVO *Itot du Château*. Kevin Staut est 2^e avec *Le Prestige Saint-Lois* et Jessica Kürten complète le podium.

4 Patrice Delaveau est 7^e avec *Katchina Mail*.

5 Isabelle Werth et *Warum Nicht* remportent le CDI 5*.

6-8 Kevin Staut et *Major de Coquerie* remportent le Prix Touessrok-Air Mauritius.

7 Philippe Rozier est 2^e du Prix Generali avec *Randgraaf* devant des tribunes complètes et enthousiastes tout au long du concours.

9 Patrice Delaveau, meilleur cavalier français du French Tour, reçoit des mains de François Albertini, secrétaire général de la FFE, le Trophée Normandie 2014.



8 9



Photos : Sportfot



1
2

CIC 3* de Jardy

En tête du début à la fin, Nicolas Touzaint (3-4) s'est adjugé le CIC 3* de Jardy (1) avec *Tatchou*. Sans faute et dans le temps sur le cross, il a conservé son leadership suite au saut d'obstacles où il fait deux barres.

L'Allemand Andréas Dibowski est 2^e avec FRH Fantasia et Karim Florent Laghouag (2) est 3^e avec *Havenir d'Azac*.

La remise des prix (5) avec de gauche à droite Mme Bourdais, Conseillère municipale d'Asnières,

Mme Dupré, directrice des Actions Sportives au Conseil général du 92, Mme Barody-Weiss, Maire de Marnes-la-Coquette, Conseiller général des Hauts-de-Seine, M Ybarras, Président du CIC***, M Feltesse, Directeur du Haras de Jardy et président du concours, M Dechenoix, Conseiller général du 92 chargé de la jeunesse et des sports, MM Laurençon et Lieby, juges, M Revol, Président du Conseil d'Administration de l'ENE. Photos : MyZoom.fr



3 4



5



Triple victoire française

En 4 week-ends et 3 CSIO 5*, les équipes de France ont imposé leur loi au saut d'obstacles mondial avec détermination et précision. Rien à redire. Le sélectionneur national Laurent Elias ne peut que se réjouir de ces trois victoires consécutives, exploit inégalé à ce jour.

DES COUPLES SOLIDES

La Baule (14 mai), Rome (28 mai), St Gall (4 juin)... trois « Marseillaise » en Coupe des nations. Le monde du saut d'obstacles reste bouche bée devant l'exploit français, réalisé par six cavaliers et leurs huit chevaux, habilement dispatchés sur chaque étape : Kevin Staut / Kraque Boom et Silvana, Pénélope Leprevost / Topinambour et Mylord Carthago* HN, Michel Robert / Kellemoi de Pépita, Olivier Guillon / Lord de Theize, Nicolas Delmotte / Luccianno*HN et Patrice Delaveau / Katchina Mail. Six cavaliers, nous direz-vous, n'est-ce pas un peu juste ? « C'est oublier les cinquièmes couples de chaque étape » rétorque Laurent Elias. De fait, la liste s'allonge alors de Simon Delestre et Mélodie Ardente, Marie Pellegrin Etter et Admirable, ou encore Roger-Yves Bost et Idéal de la Loge. Le sélectionneur national insiste : « J'ai toujours dans l'idée que le 5^e peut prendre une place au sein de l'équipe. D'ailleurs, j'essaierai de nouveaux couples à Falsterbo du 8 au 11 juillet. Je conserverai une base d'équipe solide avec Kevin Staut et Nicolas Delmotte, accompagnés de Simon Delestre, Marie Pellegrin Etter et Olivier Desutter. » L'arrivée du champion de France en titre peut surprendre : « Il est le seul Français sans-faute à Lyon, » rappelle Laurent Elias. « Il a ensuite couru Malines fin décembre puis a demandé qu'on laisse le temps à Aranka de digérer tout ça avant de redémarrer en extérieur. De fait, ils sont 2^e du Grand Prix CSI**** de Comporta

fin mars, derrière Olivier Guillon et Lord de Theize. La prestation était un peu moyenne à Hardelot fin avril et courir Rome aurait été prématuré. Le résultat de Bourg-en-Bresse, sans faute à la 1^{ère} manche et 4 points au barrage, est encourageant. Aranka a donc été engagée à Cannes, avec l'objectif de valider ce que l'on souhaite faire par la suite. On avance pour la mettre dans le circuit mais en restant précautionneux. » Quant à Timothée Anciaume et Lamm de Fétan. « J'ai toujours pensé que faire partie de l'équipe de France est un honneur, » rappelle Laurent Elias. « Et j'ai toujours dit que je rendrai à ceux qui donnent. Timothée Anciaume est un cavalier remarquable et avec lequel j'aimerais pouvoir compter. » Au fond, si abondance de biens ne nuit pas, personne n'est indispensable, comme on a pu le constater lors des ces trois premiers CSIO 5*.

TOUS EN COUPE

Ces trois victoires d'affilée donnent un vrai coup de fouet au moral des troupes. « En 2009, nous avons réalisé une très bonne saison par équipe, » se remémore Laurent Elias. « Puis nous avons démarré 2010 en sachant que ce serait une année très dure car quatre équipes sortent de la Top Ligue. J'ai donc voulu construire des équipes solides dès le début de saison afin de nous mettre à l'abri autant que possible. » Le pari est gagné grâce à un patient travail d'observation et des choix judicieux : « Je suis allé voir les chevaux un peu partout en début d'année. J'ai noté chez les cavaliers une volonté incroyable de se mobiliser pour l'équipe. Nous



Pénélope Leprevost et Millord Carthago*HN à Rome - Photo : FEI

avons ciblé prioritairement les Coupes des nations. A chaque fois, c'est une nouvelle page qui s'ouvre. On part pour faire bien notre boulot avec des cavaliers solides dans le mental et entourés d'un staff pointu avec vétérinaire, assistant trainer, etc. Tout ce que fait la Fédération pour aider les cavaliers est un énorme facteur de sérénité. Aides personnalisées, prise en charge des transports, aides à la réussite sont autant de gestes forts de la Fédération pour soutenir l'appartenance à l'équipe. Cela contribue à l'envie naturelle de chaque cavalier de se dépasser. » Il ajoute : « Lorsque je fais mes choix, je n'ai que des valeurs de couples en tête. Le niveau d'efficacité n'est pas lié au palmarès d'un cavalier mais au niveau de préparation d'un cheval au moment présent. C'est pourquoi je ne m'interdis pas de mettre des jeunes s'ils sont prêts. Il faut être capable de se mettre en danger parfois. D'ailleurs, je suis persuadé que la confiance faite par le sélectionneur donne des ailes au sélectionné. Il y a ainsi plus d'opportunités à saisir pour des cavaliers plus jeunes. »

DES GUERRIERS POUR LEXINGTON

Au moment où nous bouclons ces pages, trois Coupes des nations majeures restaient à courir : Rotterdam, Aix-la-Chapelle et Dublin. Laurent Elias ne se prononce donc pas encore sur sa for-

mation des JEM : « L'ensemble des résultats amènera une analyse qui permettra la construction de l'équipe. Il faut avoir un maximum d'infos sur l'ensemble des chevaux et pas seulement sur quatre ou cinq couples en vue de l'échéance de l'année. Ainsi, on sait que Lexington se courra sur une piste en sable. Aix-la-Chapelle, qui se court sur herbe, ne donne alors pas d'indications indispensables pour l'échéance. Globalement, ce qui me marque le plus, c'est l'étendue du registre des cavaliers sur des configurations très différentes. J'en veux pour preuve La Baule et St Gall, d'une part, parce que ce sont des concours sur herbe, Rome, d'autre part, qui est sur sable. Il n'y a pas eu de faille dans les équipes et aucun cavalier n'a fait de gros score. Et finir Rome comme

St Gall sans faire repartir le quatrième cavalier dans la deuxième manche, c'est la cerise sur le gâteau ! » Enfin, Laurent Elias ne tarit pas d'éloge sur l'ensemble de nos cavaliers : « Ils ont un état d'esprit remarquable, un énorme pouvoir de concentration, jumelés à une équitation hyper fine et structurée. Ce sont des monstres de travail et ils ont tous la même envie de gagner. En Coupe des nations, son pire ennemi, c'est soi-même. Pas les autres. Quand ils entrent en piste, tous savent qu'ils vont à la guerre. Ils ne pensent qu'à ce qu'il y a devant eux. En permanence. Même s'il y a une faute, on doit s'extraire, ne pas se laisser distraire et continuer à regarder devant. Cette force mentale, ils la puisent en eux et dans le groupe. Ces victoires sont la juste



L'équipe de France sur le podium de St Gall
Photo : FEI

récompense de leur travail. Et les propriétaires aussi méritent ces victoires. » - Agnès Chardonnet

CIC 3* ET CCI 3* DE BRAMHAM DU 3 AU 6 JUIN

Bilan positif

Une solide formation française s'est déplacée sur le prestigieux concours britannique de Bramham, du 3 au 6 juin. La bonne humeur était au programme du retour, avec notamment les victoires de Donatien Schauly dans le CIC 3* et le CCI 3* réservé aux moins de 25 ans.



Donatien Schauly et Séculaire remportent le CCI 3* - Photo : Kit Houghton

SCHAULY EN VEDETTE

Pour le déplacement outre-Manche de ses troupes, Laurent Bousquet a mis le paquet en emmenant dix cavaliers dont un, Donatien Schauly, avec deux chevaux. Il illustre ainsi la politique mise en place lors de sa nomination au poste de sélectionneur national : « Les concours français sont de qualité, mais il est important d'aller voir ailleurs, de se confronter à des chefs de piste différents, des cavaliers différents, des juges différents, des terrains différents. Donc, il faut sortir à l'étranger. » Pour Bramham, il a résolument fait le choix de cavaliers ou couples

jeunes. Donatien Schauly a su saisir l'opportunité : « Il remporte le CIC 3* avec Ocarina du Chanois, avec qui il est champion de France à Pompadour, juste devant Paul Tapner, gagnant de Badminton cette année. Le cheval est le seul dans le temps, maxi sur le cross. Il va très bien mais nous devons prendre notre temps. Il courra deux, voire trois épreuves au grand maximum cette année, afin de ne pas tirer dessus et optimiser la préparation à long terme. Sur le CCI 3* - de 25 ans, qu'il remporte avec le pur-sang Séculaire, il est l'un des plus rapides sur le cross. Il réalise une très bonne performance qui permet d'envisager son entrée dans la longue liste en vue des JEM 2010. » Au vrai, Laurent Bousquet apprécie cette formule moins de 25 ans : « C'est une bonne transition avant la confrontation directe avec les vedettes, car les cavaliers tournent exactement sur la même épreuve qu'un CCI 3* classique, avec les mêmes données et obligations techniques, mais sans être en confronta-



Maxime Livio et Jaipur II - Photo : Kit Houghton

tion avec les stars. » Notons néanmoins que la note finale obtenue par Donatien et Séculaire les aurait mis à la deuxième place du CCI 3*, juste derrière la célèbre Pippa Funnell.

ESPOIRS ET DÉCEPTIONS

Chez les – de 25, Laurent Bousquet se réjouit aussi de la 3^e place de Maxime Livio et Jaipur II, 2^e du dressage et un peu de temps sur le cross. De même, la 10^e place d'Astier Nicolas et Jhakti du Janli est encourageante : « Astier est encore jeune cavalier et court donc une épreuve de plus haut niveau, puisque les épreuves jeunes cavaliers sont des deux étoiles. Le gars est jeune et il y a encore des petits réglages à faire. » Martin Denisot et Labelle du Mas, enfin, pointent à la 14^e place : « La jument est une bonne ouvrière, elle fait bien son boulot. Le cavalier était un peu crispé sur le CSO. Ils ont emmagasiné de l'expérience. » Le CCI 3* amenait aussi son lot de satisfactions : « Jean-Lou Bigot et Lotus de Gobaude sont 2^e du dressage, puis il y a un dérobé inattendu sur une combinaison facile du cross, mais ils sont rapides. Leur 12^e place est décevante en termes de résultat, mais le cheval a beaucoup de qualité

et de potentiel. Il a 11 ans et revient de blessure. Après un bon début de saison à Tartas et Pompadour, Bramham confirme la qualité du couple. Ugo Provasi et Kiproco des Nauves, enfin, arrivent à ce niveau. Ils sont sans-faute dans le temps sur le cross mais pêchent en dressage, car le cheval n'a pas une locomotion extraordinaire et rencontre des difficultés dans le rassembler. » Le tour d'horizon se poursuit avec le résultat en demi-teinte d'Hélène Vattier et Jubalk dans le CIC 3* : « Le cheval revenait de blessure. Il a fini 2009 sur le 4 étoiles de Pau et a repris sur le 2 étoiles de Saumur. C'était son premier gros parcours, avec un refus bête sur le cross. Il reviendra à son meilleur niveau d'ici un concours ou deux. » Le bilan serait incomplet sans l'évocation de trois déceptions : « Christophe Guillemet et Menestrel Blondel sont un peu timides sur le cross dès le début de parcours. Il y a un mauvais saut sur le 4, un refus sur le 6. Ne le sentant pas bien, Christophe abandonne. Dommage car il était là pour prendre sa qualification pour passer en CCI 3*. Dans le – de 25, Maxime Debost est éliminé sur le cross avec un Ithauvel timide et peut-être impressionné par les hauteurs. Eric Vigeanel, enfin, chute dans le CCI 3* avec Maranello. »

PERSPECTIVES

Globalement satisfait des prestations françaises à Bramham, Laurent Bousquet souligne : « Des expériences comme celle-ci contribuent à élargir la base de l'équipe de France. Il n'y avait pas une star française sur ce gros concours, uniquement des nouveaux couples qui arrivent, ont faim et veulent faire leur place au soleil. De leur côté, les piliers sentent bien que ça pousse et cela crée une saine émulation. » Laurent Bousquet poursuit dans cette perspective, puisque ce sont de nouveau sept couples en devenir qui devaient se rendre aux CCI 4* et CIC 3* de Lühmülhen, du 17 au 20 juin, à savoir : Karim Laghouag et Havenir d'Azac, Pascal Leroy et Glenburny du Leou, Erwan Le Roux et Fidji de Magne, Jean-Luc Goerens et Marychope de Marast, Régis Prud'hon et Debiut, Eddy Sans et Mayland de Brunel, Sidney Dufresne et Gros Bonnet, qui travaillent actuellement chez Mark Todd. A l'issue de Lühmülhen et du Grand National de Vittel, qui se courent le même week-end, Laurent Bousquet a réactualisé ses listes A (chevaux sélectionnables pour les JEM) et B (couples qui ont le potentiel pour de grosses échéances dans l'avenir) voir p7. La liste A sera affinée après le CICO 3* d'Aix-la-Chapelle (15 au 17 juillet) et le Grand national de Sandillon (22 au 25 juillet). Tous les couples sélectionnables se confronteront une dernière fois lors du CIC 3*-W du Pin (19 au 22 août), soit 5 semaines avant les JEM de Lexington, pour une sélection définitive. Les heureux élus effectueront pour finir un stage de préparation à Deauville. Ils seront installés sur l'hippodrome de La Touques et pourront bénéficier des excellentes carrières comme de l'espace. Le complet français met tous les atouts de son côté pour faire parler de lui outre-Atlantique ! - Agnès Chardonnet



1



2



3



4



5



6

Le Grand Tournoi 2010

1 Trois jours de grand beau temps pour la plus grande joie du public et des participants.

2-6 Polo : Victoires de Reden Armor des Ecuries du Reden, club Open Elite et de Chaville, club cadet poney.

3-4 Horse-ball : Victoires de Hem équitation, Cadet élite et Bordeaux Brandeau, moustique.

5-8 Pony-games en paire : Victoires des Speeds de l'AC Bruille, Open excellence et de Scania France, 3 Rivières Equitation, minime.

7 Spectacle en nocturne présenté par les Compagnons de la Licorne.

9 Tirage au sort du jeu concours du film Robin des Bois avec Danielle Lambert, Philippe Audigé

et l'équipe de Barneville, championne de France Poussins 3.

10-11-12 Le Grand Tournoi aux couleurs de l'Argentine, avec l'aide de Maria-Paula Mac Loughlin, Première Secrétaire aux Affaires Culturelles de l'Ambassade d'Argentine.

13 Pascal Bioulac, Miguel Angel Hildmann consul général d'Argentine, Alain Beignet, maire de Lamotte et Thierry Beaudenon, maire-adjoint chargé des sports.

14 Echanges entre Jean-Luc Auclair, président du Grand Tournoi, Georges Cotrait et Serge Lecomte.

15 Séance de dédicaces des joueuses présélectionnées en vue de la Coupe d'Europe féminine de Horse Ball. Photos : FFE/Maindru/EB/DR



7



8



9



10



11



12



13



14

15



Outsiders et

Le saut d'obstacles dévoile à chaque étape de nouveaux talents, faisant du Grand National un tremplin vers les épreuves internationales. Le complet, quant à lui, confirme la suprématie de L'Ecurie DC Production, grâce à Nicolas Touzaint.

VICTOIRE DE L'ECURIE GPA

Lors de la 6^e étape qui a eu lieu à Lignières en Berry le week-end du 6 juin, l'Ecurie GPA représentée par Patrick Guimbal / *Luc des Bruyères* (1) s'est imposée devant l'Ecurie Ar Tropig (Jérôme Hurel / *Limex*) (4) et l'Ecurie CWD Sport 2 - DP Nutrition (Guillaume Batillat / *Miss d'Helby*) (3). Ce cavalier de 23 ans remporte aussi le Challenge Sellerie Butet des Jeunes. « C'est la 2^e année que nous faisons le Grand National en équipe avec Bruno Rocuet, explique le jeune cavalier du Haras des Etisses. L'année dernière, nous avons couru seulement quelques étapes. Cette année, nous faisons le circuit sérieusement. *Miss d'Helby* est une bonne jument sur laquelle je peux compter. Nous avons fait cet hiver quelques 4* dont Marseille. A Lignières, le Grand Prix ne comportait pas de difficultés majeures, à l'exception du triple. Au barrage, comme *Miss* n'est pas très rapide, j'étais sûr de me classer mais pas de gagner. Le Challenge Sellerie Butet est une motivation en plus pour les jeunes qui sortent en Grand Prix, ajoute Guillaume qui prévoit de courir les étapes de St Lô et du Mans.

BEAU DOUBLÉ POUR L'ECURIE GPA

Le week-end suivant, rendez-vous à Deauville pour la 7^e étape. 44 couples ont pris le départ d'un délicat Grand Prix à 1,50 m. 10 d'entre eux se qualifient pour le barrage. Très en forme, l'Ecurie GPA en la personne de Patrick Guimbal et *Luc des Bruyères* remporte aussi cette étape, devant les Ecuries Haras d'Elle-Sanders (Bertrand Pignolet / *Magic d'Elle*) (2) et IFCE (Nicolas Delmotte / *Marlou des Etisses*). Patrick Guimbal avait déjà fait quelques étapes du Grand National en individuel en 2008 et 2009. Cette année, il s'est associé avec Régis Villain. « Le circuit du Grand National permet de préparer les chevaux en vue des internationaux sur des concours de niveau et de qualité très homogènes, explique le cavalier picard. Concourir en équipe est un plus au niveau ambiance et en terme de communication. »



1
2



3
4



valeurs sûres

Patrick a *Luc des Bruyères*, étalon Selle Français, dans ses écuries depuis l'année de ses 5 ans : « C'est un cheval avec un tempérament formidable, très combatif et très agréable à monter. Il a eu une progression très régulière, soit 5 cm tous les ans.

A Lignières, le tour très coulant convenait très bien à *Luc*. Sur le barrage, très disputé, j'ai joué le chrono, ce qui a fait la différence. Le Grand Prix à Deauville était assez délicat car il se déroulait sur un terrain pas très grand. Au barrage, il fallait à la fois être sans faute et chercher à aller vite, sans prendre trop de risque. Nous avons eu la chance de trouver le bon compromis. »

A l'issue de cette 7^e étape, l'Ecurie Branack-Huon (Alain Bourdon-Jean Le Monze) domine le classement provisoire avec 46 points devant l'Ecurie GPA (Patrick Guimbal - Régis Villain) qui fait une belle remontée avec 42 points et l'Ecurie Selles Delgrange France (Pauline Guignery-Xavier Vacher), 30 points. Prochaine étape de saut d'obstacles à Lure du 1^{er} au 4 juillet.

DC PRODUCTION CARACOLE EN TÊTE

Le WE du 20 juin, Vittel accueillait la 3^e étape du Grand National de concours complet. Après avoir remporté le dressage avec *Tatchou*, Nicolas Touzaint, (5) représentant l'Ecurie DC Production signe le seul sans-faute dans le temps de l'épreuve, sur un parcours de cross très sélectif, notamment la combinaison 13 a, b, c, directionnel en descente, puis fossé et directionnel en montée. Un parcours de saut d'obstacles sans pénalité lui permet de remporter l'étape (8).

L'Ecurie IFCE-Tryba est 2^e avec Arnaud Boiteau associé à *Expo du Moulin* (6) suivie de l'Ecurie François Tanguy Prestige représentée par Jérémy Beatrix et *Misleading de Gontery* (7). Celui-ci remporte aussi le Challenge Sellerie Butet des jeunes cavaliers qu'il avait déjà remporté à Saumur.

Classement provisoire à l'issue de Vittel : 1 / Ecurie DC Production (Nicolas Touzaint - Eric Vigeanel), 42 pts. 2 Ecurie Equiwell.Com - CSEM (Stanislas de Zuchowicz -Donatien Schauly), 24 pts. 3/ Ecurie Garde Républicaine - CSEM (Fabrice Lucas - Didier Willefert), 23 pts. Prochaine étape en concours complet à Sandillon du 22 au 25 juillet. - F Monnier

Photos : FFE/PSV



5
6



7
8



3 Coupes, 3 millions de parieurs...

Revue de presse toute en chiffres pour un mois de records en Coupes des Nations, 3 à la suite, pour les paris en ligne, 3 millions de parieurs en perspective, et pour les 20 pages spéciales équitation sur les étapes French Tour. A vos calculettes !

Fabulous French



French make it three in a row at St Gallen » titrent les communiqués FEI. Sobre après La Baule où « La France s'impose », *L'Equipe* titre « On ne les arrête plus », après Rome avant un « Et de trois ! » suite à Saint-Gall qui signe un « début de saison tonitruant des Français ». Pour *Cheval Pratique* c'est « Et 1, et 2... et 3, bravo ! ». Pour

Le Figaro « Cavaliers français au top ». Laurent Elias peut confier à *Grandprix-replay.com*, qu'il a « Mission accomplie. » avec « L'esprit d'équipe en exergue » pour reprendre le titre de *L'Eperon*.

Escalade de superlatifs pour les 3 victoires à la suite de l'équipe de France dans la Meydan Nations Cup. « Fabulous French ... at La Baule », « Fabulous French make it a double in Rome » et « The

Faites vos jeux



L'ouverture des paris en ligne est l'occasion de précisions sur les règles du jeu. *France 3.fr* résume « 3 jours avant le début de la Coupe du Monde de football, 17 licences ont été octroyées à 11

opérateurs... Le marché des jeux en ligne est estimé à près de 2 milliards d'euros en 2011 pour 3 millions de joueurs » Côté équitation, *Cheval Pratique* précise : « 15

sports ont été habilités à être source d'enjeux, dont le jumping et le horse-ball, les paris portant sur les compétitions les plus importantes. Pour le saut d'obstacles : JO, JEM, Mondial, championnats d'Europe et de France, circuits d'élite (CSI de 3 à 5*, Global Champions Tour, Grand National, circuit Pro Elite, Pro 1 et Pro 2). Pour le horse-ball : circuit FFE Pro Elite, championnats de France, d'Europe et du monde. » Précision de la *Lettre du Sport* : le CCE est « exclu de la cotation parce que l'une de ses 3 épreuves, en l'occurrence le dressage, est l'objet d'une note, forcément subjective. »

▲ 150 000 €

C'est le coût par attelage pour se rendre aux Jeux équestres Mondiaux de Lexington, estimé par *Attelage Magazine* : « La Fédération hongroise ne financera pas le voyage d'une équipe et la participation de l'équipe Suédoise est très incertaine. La Pologne, la République Tchèque, la Slovénie, l'Autriche, l'Espagne ne feront pas le voyage... et la liste s'allonge ! ».

▲ SPÉCIAL ÉQUITATION



Deux étapes French Tour ont fait la une de la presse généraliste. *Le Monde* a sorti un Spécial Équitation de 8 pages centré sur le patrimoine équestre à l'occasion du CSIO de La Baule. *Code Sport Côte d'Azur* de juin, le nouveau mensuel dédié aux sports azuréens, a consacré 12 pages aux CSI et CDI 5* de Cannes. Davantage que le GP Formule 1 de Monaco qui avait fait l'objet de 9 pages en mai !

▲ LES TRAITS SUR TF1

Le cheval de trait s'octroie à lui seul 1'50 du JT week-end de *TF1* le 13 juin. Le nombre de chevaux de trait diminue d'année en année, certains éleveurs s'inquiètent du devenir de ces chevaux.

« Des éleveurs du Nord-Pas de Calais se mobilisent pour tenter de trouver une nouvelle utilité à ce cheval. » A revoir sur *TF1.fr*.



Le feu sous la glace

Depuis cette année, la FFE propose des Galops et des compétitions spécifiques pour l'équitation sur chevaux islandais. Gros plan sur une équitation pratiquée sur un petit cheval polyvalent et rustique.



Les allures, ici le tölt, du cheval islandais peuvent être très spectaculaires - Photo : Eirikur Jonsson/FFCI

HISTORIQUE

Le cheval islandais a la particularité d'être élevé en race pure depuis plus de mille ans, les frontières de l'Islande ayant été fermées à toute importation de chevaux en l'an 930. Isolée de longue date, ce qui est un cas très rare, la race n'a pas subi les mêmes sélections que celles du continent. En effet, le cheval islandais a conservé les allures du tölt, sorte de pas accéléré, et de l'amble qui existaient chez beaucoup de chevaux au début de l'an mil. Ces allures étaient d'ailleurs recherchées à l'époque pour les haquenées, chevaux des dames, en raison de leur confort. Les chevaux islandais ont fait leur entrée en France à la fin des années 60. Ils sont présents sur tout le territoire dans des proportions croissantes, même si la majorité des élevages est située en Alsace et dans le Nord-Est de la Lorraine.

ATOUTS

Les chevaux islandais font preuve d'une grande rusticité. Ils peuvent

vivre toute l'année au pré. L'élevage, les saillies et le poulinage se font en plein air, en liberté. Déburrés à 5 ans, les islandais peuvent être montés jusqu'à 25, voire 30 ans. Ils font aussi preuve d'une endurance hors du commun tout en bénéficiant d'un caractère très équilibré, alliant tonicité et calme à toute épreuve : le feu sous la glace.

FÉDÉRATION

L'élevage et l'équitation islandais sont initialement régis par la Fédération Française du Cheval Islandais, adhérente à la FFE depuis plusieurs années et qui a œuvré à l'intégration de l'équitation islandaise à la Fédération Française d'Équitation. Elle s'est finalisée sur l'initiative de l'ancien ambassadeur d'Islande en France Thomas Ingi Olrich qui a eu l'occasion de faire plusieurs randonnées chez Jean de Châtillon, président de la commission FFE de TREC. De cette rencontre est née l'idée de faire une démonstration d'équitation islandaise lors du Mondial TREC de Lamotte en 2008.

Une équipe d'Islande a d'ailleurs participé à ces championnats du Monde avec un résultat honorable pour une 1^{ère} participation à ce niveau et malgré les différences topographiques entre la Sologne et l'Islande.

GALOPS

Les Galops d'équitation islandaise sont conçus dans le respect du plan de formation fédéral, tout en tenant compte des spécificités de l'équitation islandaise comme les allures, l'importance du travail sur le plat et les connaissances liées à la race. Comme les autres Galops spécifiques de la Fédération Française d'Équitation, les Galops d'équitation islandaise 1 à 4 peuvent être validés par tout enseignant titulaire d'un code examinateur, les 5 à 7 par les BE et les BP Équitation, tourisme équestre et tradition et travail.

COMPÉTITION

En 2010, a été mis en place un règlement de compétition. Il prévoit différentes épreuves du niveau Club 3 au niveau Club Elite, épreuves d'allures, reprises de dressage, et maniabilité. Un moyen de découvrir une équitation différente, empreinte d'une forte identité culturelle et accessible à tous. - F. Monnier

4x4 du cavalier

Les chevaux islandais grâce à leur caractère et à leur rusticité sont d'une grande polyvalence. Ils conviennent aussi bien aux enfants qu'aux adultes, débutants comme confirmés. Le cavalier débutant sera séduit par leur grand confort, notamment au tölt où il aura l'impression d'être sur un coussin d'air. Bien que de petite taille, entre 1 m 30 et 1 m 40, il est très porteur, pouvant être monté à l'amble de course par un adulte de plus d'1 m 80. Le cheval islandais est une monture idéale pour l'équitation de pleine nature. Véritable 4x4 du cavalier, il passe partout en randonnée. C'est aussi une monture idéale pour le TREC monté comme attelé. A noter que 2 chevaux islandais ont obtenu une médaille de bronze aux championnats de France de TREC attelé en 2008. L'équitation islandaise d'allures se pratique sur une base de dressage classique où la finesse des aides et de l'assiette du cavalier sont recherchées. Ce qui ne manquera pas de séduire les cavaliers confirmés intéressés par le travail sur le plat. www.chevalislandais.com - FM



Photo : Pascale Kugler

▲ CONCOURS EQUIDÉFI

Organisé par l'IFCE, Normandie Incubation et le Pôle de compétitivité Filière équine, le concours Equidefi vise à détecter des projets innovants liés au cheval, susceptibles de se développer en Basse Normandie ou avec un partenaire bas normand. 2 prix seront attribués, le Prix de la Création d'entreprise innovante et le prix R&D d'entreprise qui récompense la mise en œuvre d'un programme de recherche et développement au sein d'une entreprise installée en Basse Normandie ou ayant pour partenaire une entreprise, un centre de recherche ou une université de la région. Dépôt des candidatures jusqu'au 1^{er} septembre. Dossier à télécharger sur www.equidefi.com. - FM

▲ CRE ILE DE FRANCE

Le 5 juin, le CRE d'Ile de France a franchi le seuil symbolique des 100 000 licenciés. Ce chiffre témoigne de la bonne santé de la 1^{ère} région équestre de France par le nombre de licenciés et valide la politique de développement de la FFE. - FM

▲ LES CAVALIÈRES

Les Cavalières retrace en BD les aventures de 4 jeunes cavalières de 11-13 ans à la personnalité bien marquée dans leur club, avec leur monitrice, les chevaux et poneys, les garçons... tout en

donnant des infos sur les chevaux et le monde des ados et pré-ados. A la fin, un cahier pédagogique explique les comportements qu'il convient d'adopter avec les chevaux. *Les Cavalières T 1 Le plus beau poulain du monde par Virginie Bruneau et Virginie de Lambert. Ed Petit à Petit.* - FM

▲ LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé propose un outil de lutte contre l'ho-

mophobie constitué d'un DVD et d'un livret d'informations. Utile pour les directeurs et animateurs de centres de vacances ayant à encadrer des adolescents.

www.inpes.sante.fr - FM

▲ MICHEL THÉVENIN



Photo : Collection

Chronométrateur officiel dans la région Centre Val de Loire et aux championnats de France poneys, Michel Thévenin nous a quittés le 24 mars. Lui et sa femme Yolande étaient très impliqués dans le milieu poneys de la région n'hésitant pas à mettre à disposition des cavaliers des poneys-clubs leurs 3 poneys. La FFE s'associe à la douleur de sa famille et de ses proches. - FM

▲ BALADES EN PAYS DE LA LOIRE

19 clubs des Pays de la Loire labellisés EFE et Centre de Tourisme Equestre proposent des promenades à cheval thématiques adaptées spécialement pour les débutants, adultes comme enfants. Les itinéraires ne présentent aucune difficulté, les équidés sont habitués à l'extérieur et l'équipement de sécurité (casques) est fourni par le club.

www.cheval.enpaysdelaloire.com/balades_equestres. - FM

▲ TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE DE L'ENTRAÎNEMENT

L'IFCE-ENE organise du 4 octobre au 18 décembre une formation destinée aux enseignants titulaires du BP JEPS et du BEES 1 sur le thème Technique et pédagogie de l'entraînement. La formation portera sur le perfectionnement de la technique équestre dans les 3 disciplines olympiques ainsi que sur la pédagogie et la préparation mentale. www.cadrenoir.fr. - FM

▲ LE CARROUSEL

Située à Annéville les Termes,

57, le Carrousel est une salle dédiée au spectacle équestre. Durant la saison 2010, de juillet à octobre, les plus grands noms du spectacle comme Jean François Pignon, les Hasta Luego ou encore Lucien Grüss s'y produiront. www.carrousel-spectacles.com. - FM

▲ PUCES CHEVAL

Le 18 juillet, au Haras du Pin, dans le Parc du Hautbois aura lieu la 1^{ère} édition des Pucés Cheval. Réservation des espaces à harasdupin@haras-nationaux.com. - FM

▲ YOGA ET ÉQUITATION

Professeur de yoga, Diane Louise Lassonde propose un certain nombre d'exercices de yoga adaptés à l'équitation, permettant au cavalier d'acquérir une plus grande maîtrise de ses moyens physiques et psychiques. Au livre, est joint un jeu de 54 cartes d'exercices de yogas classés par thèmes. *Yoga et équitation par Diane Louise Lassonde, ed. Belin.* - FM



▲ BEAU DIMANCHE POUR ANDRÉ FABRE

Le célèbre entraîneur de pur-sang se souviendra longtemps du dimanche 6 juin 2010 à Chantilly... Lope de Vega qu'il entraîne gagne le Prix du Jockey Club. Et quelques heures plus tard, André Fabre obtient une 2^e victoire, cette fois en tant que joueur de polo, capitaine de l'équipe In The Wings, remportant la Coupe Laversine. - FM



Photo : RB Presse

Vous pouvez également consulter notre site: www.jp-a-distribution.com

Vous pouvez également consulter notre site: www.jp-a-distribution.com

Exemples de flots que nous pouvons vous proposer
CORPS, ATTACHE ET PASTILLE EN PVC 33 + 8 COLORIS

à partir de €0.96 HT

€5.99

€11.72

Badges avec épingles ou des

PLAQUES PVC SATINEES 2mm

NOUVELLE FORME

NOUVEAU COLORIS

Food blanc - A PARTIR DE €1.13 HT / Food couleur - à partir de - €1.90 HT

PLAQUES METAL - PLAQUES TROPHÉE

ORIGINALES et SEDUISANTES

DORE et ARGENT

Satiné

effet miroir aspect ultra brillant finition superbe

A PARTIR DE €3.22 HT

PLAQUES FONTE

Impression sur plaque PVC

NOUVEAU

de votre logo quadri

Supplément par plaque €0.50 HT

A PARTIR DE €4.06 HT

Recomposition de la filière

Créé par décret du 22 janvier 2010, l'IFCE regroupe une partie des Haras Nationaux et l'ENE pour assumer les missions de service public du cheval et de l'équitation, tandis que le GIP France Haras reprend, depuis le 1^{er} juillet, les missions concurrentielles des Haras Nationaux. **Présentation.**

L'IFCE, dont le siège est à Saumur a pour missions de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval ainsi que de favoriser le rayonnement de l'équitation.

RACES ET BIEN-ÊTRE

L'IFCE concourt à la protection des équidés et veille à la conservation et à l'amélioration des races afin d'assurer une régulation économique et génétique prenant en compte les intérêts à long terme de la filière équine. Il contribue au bien-être des équidés, à la lutte contre le dopage et participe à la veille sanitaire, notamment grâce au Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine, RESPE. Il contribue à la mise en place et au suivi de programmes d'amélioration génétique dans une optique de biodiversité et de régulation génétique.

TRAÇABILITÉ

L'IFCE reprend les missions des Haras Nationaux relatives à l'identification des équidés. Il assure la tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des

propriétaires et détenteurs pour participer à la traçabilité des équidés. Il entreprend toutes actions visant à développer le SIRE au plan national, européen et international.

RECHERCHE ET CONNAISSANCES

L'IFCE assure la collecte et le traitement des informations économiques concernant la filière équine. Il mène toute action susceptible de favoriser la mise en valeur et la promotion des produits, des techniques et des pratiques sportives. Il met en œuvre les grandes orientations de recherche et de développement ainsi que les programmes menés en coopération avec d'autres ministères ou organismes.

L'IFCE dispose d'un fonds documentaire spécialisé sur le cheval et l'équitation riche de 40 000 références consultables dans 4 médiathèques, Paris, Saumur, Le Pin et Tarbes. Il organise régulièrement des colloques et conférences afin de diffuser l'actualité de la recherche, des observatoires économiques, de l'art et des pratiques équestres.

FORMATION

L'IFCE met en place une ingénierie de formation afin d'accompagner la professionnalisation et le développement de la filière. Il organise des formations aux métiers du cheval et participe à la formation continue des équipes d'encadrement pour les disciplines équestres. Le réseau national du sport de haut niveau qui, auparavant était limité à l'ENE de Saumur est renforcé grâce à la possibilité d'utiliser des sites qui dépendaient avant des Haras Nationaux. Il contribue aussi au rayonnement de l'équitation de tradition française, notamment via l'ENE dont le corps enseignant est constitué par les Ecuyers du Cadre Noir.

FRANCE HARAS

Depuis le 1^{er} juillet, France Haras est chargé de gérer les activités concurrentielles gérées auparavant par les Haras Nationaux. Patrick Dehaumont, désigné le 14 mai à la tête de ce Groupement d'Intérêt Public va mettre en place les équipes en vue d'assurer la saison de monte 2011.

« L'objectif de France Haras, a-t-il déclaré, est d'être un outil souple au service des professionnels et des collectivités. Il doit s'adapter aux territoires pour répondre au mieux aux attentes en matière de génétique, d'élevage et d'identification. France Haras a aussi vocation à rester l'opérateur du ministère de l'agriculture pour les races aidées en matière d'étalement et d'identification. Ces défis ne pourront être relevés que grâce à des synergies fortes avec l'IFCE avec la préoccupation constante de l'intérêt collectif et du respect des règles de la concurrence. » - F Monnier



Patrick Dehaumont a été nommé à la tête de France Haras - Photo : AFSSA

Pompadour 2013



Le Haras national de Pompadour a été sélectionné comme site pilote pour mettre en place des actions de développement durable : actions environnementales avec utilisation de matériaux naturels, projet de pépinières d'entreprises, plan de relance de la race Anglo Arabe, utilisation des événements organisés à Pompadour pour dynamiser la filière locale. - FM

Espace perso, qualifications et Meeting

Ce mois-ci, FFEcompét vous invite à découvrir votre Espace perso engageur, à vérifier vos qualifications et à participer au Meeting des Propriétaires. Détails.

▲ MON ESPACE PERSO ENGAGEUR



Photo : FFE/Maindru

FFEcompét met à la disposition de ses utilisateurs en libre consultation un grand nombre de fonctionnalités utiles à la compétition. Chaque engageur, après authentification sur le site www.ffe.com, en cliquant sur le bouton « Accès direct FFEcompét », peut accéder à son Espace perso, regroupant toutes ses données personnelles : ses engagements, ses demandes de participation en concours internationaux ou encore son compte et ses différents mouvements financiers. Chaque rubrique de l'espace permet à son propriétaire, outre des fonctions consultatives, d'effectuer un bon nombre d'actions.

ENGAGEMENTS

Mes engagements constitue une des rubriques essentielles de l'espace vous permettant d'accéder directement à vos engagements en cours. Il vous est alors possible de les vérifier, de contrôler la validité de ces derniers ou bien encore de procéder à différents changements comme la modification du cheval, du cavalier ou du compte engageur ou encore d'annuler vos engagements.

Vous pourrez également directement accéder aux réservations de boxes mises en place par un organisateur sur son concours depuis cette rubrique.

CONCOURS INTERNATIONAUX

Mes demandes de participation rassemble l'ensemble des demandes que vous avez saisies pour vos concours internationaux. Depuis cette rubrique, vous validez directement votre engagement une fois les sélections effectuées.

CAVALIERS ET CHEVAUX

Mes cavaliers / Mes chevaux regroupent l'ensemble de vos cavaliers et chevaux « préférés » qu'il vous suffit d'enregistrer pour faciliter la saisie de vos engagements ou plus simplement pour suivre leur carrière et leur performance.

BOXES

Mes réservations réunissent l'ensemble des réservations de boxes que vous avez faites. Cette liste n'est que consultable. Toute modification ou annulation ne pouvant se faire qu'auprès de l'organisateur.

GESTION DU COMPTE

L'Espace perso ne rassemble pas seulement un ensemble de fonctionnalités destinées exclusivement à la compétition, mais il offre également un excellent outil de gestion par le regroupement de l'ensemble des données financières de votre compte engageur.

Mes Mouvements permet de visualiser et d'imprimer l'ensemble des opérations enregistrées sur votre compte. Son approvisionnement simple et rapide peut également se faire directement à partir de la rubrique *Créditer mon compte*.

Vos données personnelles en font également partie. Pour autant, toute modification s'enregistre directement sur la licence depuis le

site www.ffe.com, en cliquant sur le bouton *Accès direct FFEClub SIF*. Les changements seront alors automatiquement mis à jour sur votre compte engageur FFEcompét.

▲ LE CONTRÔLE DES QUALIFICATIONS

FFEcompét a mis en place des contrôles informatiques des qualifications applicables à toutes les disciplines.

Ces derniers permettent de vérifier les participations de chaque concurrent et sont effectués en deux temps : une première fois au moment de l'engagement puis une seconde lors de la clôture des engagements.

Certains contrôles sont également relancés lors de la validation des résultats.

ENGAGEMENT

Au moment de l'engagement, les différents contrôles réalisés sont visibles par l'engageur. Ces différents contrôles portent soit sur le cavalier, soit sur le cheval, soit sur le couple cavalier/cheval. Certains sont applicables à toutes les disciplines, d'autres sont spécifiques à chacune d'entre elles.

Les contrôles portant sur le cavalier concernent la catégorie d'âge, la licence, le surclassement ou le nombre de participations. Ceux sur le cheval portent sur l'inscription sur la liste A, le nombre de participations journalières ou encore son âge.

Quant aux contrôles sur le couple, ils concernent essentiellement les différentes fermetures d'épreuves. Si les résultats de ces différents contrôles sont conformes, l'engagement est validé.

NON QUALIFIÉ

Dans le cas contraire, deux cas de figure se présentent.

Soit ces contrôles sont bloquants, il est alors impossible pour le compétiteur de s'engager et l'engagement est refusé.

Soit un message d'alerte apparaît indiquant la nature des problèmes rencontrés. Il appartient alors au compétiteur de faire le nécessaire entre l'engagement et la clôture afin de régulariser sa situation. Il reste le seul responsable de la validité de son engagement.

Un cavalier non qualifié ne sera pas remboursé par FFEcompét de son engagement après clôture.

CLÔTURE

Au moment de la clôture, un nouveau contrôle vérifie la participation de chacun. Les concurrents ne possédant pas les qualifications requises, sont alors automatiquement disqualifiés lors du traitement des résultats.

Une consultation des contrôles de qualification est possible après authentification (numéro de compte engageur et mot de passe) sur le site www.ffe.com, accès FFECompét dans la rubrique *Espace perso - Mes engagements - Contrôles*.

LE RENDEZ VOUS ANNUEL DES PROPRIÉTAIRES APPROCHE

Le Parc Equestre Fédéral de Lamotte accueille cette année pour sa 6^e édition le Meeting des Propriétaires du 26 au 29 août.

TOUS LES PROPRIÉTAIRES

Cet événement offre sur ses quatre jours un panel d'épreuves

ouvertes aux cavaliers de tous âges : qu'ils aient 18 ans et moins ou 40 ans et plus, permettant à tous de découvrir les sensations d'un véritable championnat.

Multidisciplinaire, le Meeting permet à chacun de s'exprimer au mieux dans sa discipline de prédilection et de découvrir sa particularité : le Championnat Top Model, exercice consistant à présenter en main son cheval. Chaque discipline récompensera ainsi son plus beau modèle.

Comme son nom l'indique, le Meeting est une rencontre réservée aux propriétaires (ou parents : couple ou enfants). Il suffit simplement d'être détenteur de la carte d'immatriculation de son cheval à son nom.

PARTICIPATION

Varié dans sa conception, le Meeting permet à chaque cavalier de participer à deux championnats maximum dans deux disciplines différentes. Il ouvre également droit à une participation au Championnat Top Model par cheval engagé sur le Meeting. L'accès à cette manifestation se fait sans sélection et chacun peut s'engager dans l'épreuve de son niveau à condition de satisfaire à un certain nombre de « qualifications ». Il faut comprendre par ce terme « qualifications » une épreuve terminée sans abandon ni élimination.

TROPHÉE DU MEILLEUR PROPRIÉTAIRE

Cette 6^e édition mettra à l'hon-



Photo : FFE/Maïndru

neur le meilleur propriétaire. Ce trophée récompense dans chaque discipline olympique le propriétaire en tête du classement permanent ayant eu les meilleurs résultats au cours de la saison 2009/2010. Il prend en compte pour un même propriétaire les résultats de ses poneys ou chevaux obtenus en division Amateur depuis le Meeting 2009 inclus jusqu'au 15 août 2010 inclus. Pour prétendre à ce classement, les propriétaires doivent avoir au moins un cheval engagé sur le Meeting 2010.

EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur cet événement, un site lui est spécialement consacré : <http://meeting.ffe.com>. Nous vous invitons à vous y rendre dès maintenant.

Rendez vous à Lamotte à partir du 26 août. N'oubliez pas de vous engager avant le 9 août, date de clôture des engagements.

Tarifs de Publicité dans la REF

Publicité quadri imprimée dans le cahier rédactionnel, films ou fichiers fournis

▲ 2^e de couverture : 2 000 € HT

▲ 3^e de couverture : 1 800 € HT

▲ Recto-Verso : 2 000 € HT

▲ Page gauche : 1 000 € HT

▲ Page droite : 1 200 € HT

Asilage d'une affiche ou d'un document plié 21x29,7 cm face imprimée visible, 4 pages maxi, livré sous film : 2500 € HT

▲ TVA : 19,6 %

▲ 2 ou 3 parutions : -10%

▲ 4 ou 5 parutions : -20%

▲ 6 parutions et plus : -30%

▲ emplacement dans 10 1^{ères} pages : +30%

▲ emplacement dans 20 1^{ères} pages : +20%

Tarifs applicables du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010

FFE Développement Parc Equestre 41600 Lamotte - T 02 54 94 46 72 - F 02 54 94 46 70 - mél.presse.club@ffe.com

Votre cavalerie en star

Faites mieux connaître vos chevaux et poneys à l'occasion des journées portes ouvertes de la rentrée, par exemple lors de la Journée du Cheval du 12 septembre. Gros plan sur les préparatifs de rentrée.

Un nouveau dépliant s'ajoute à la collection de rentrée. Outre **Bienvenue au club** qui s'adresse au néophyte et le **Guide du Cavalier** destiné au cavalier qui renouvelle son adhésion, vous disposerez de **Connaissance du Cheval** qui explique aux familles l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour comprendre les chevaux et les poneys.

PRÉSENTATION DE LA CAVALERIE

Dans ce contexte, nous vous proposons de prévoir lors de vos portes ouvertes de rentrée, la présentation de votre cavalerie. Vous trouverez ci-contre une fiche, aussi disponible sur le site de la Journée du Cheval, à faire compléter par des groupes de cavaliers, pendant les stages d'été par exemple. Elle peut être utilisée de deux manières, soit pour servir de texte au speaker si vous faites une présentation de votre cavalerie en main sur la carrière par exemple, soit pour être affichée sur la porte du box de chaque cheval ou poney, si vous prenez l'option de faire une visite guidée du club avec présentation

Tarifs 2011

Suite au vote de l'Assemblée Générale de décembre 2009, les tarifs suivants sont applicables pour 2011 :

- Cotisation CLAF-CLAG : 760 €
- Cotisation ORAF-ORAG : 160 €
- Ref abonnement préférentiel adhérents : 25 €
- LP junior : 25 €
- LP senior : 36 €
- LFC Pro : 330 €
- LFC Amateur : 80 €
- Part fixe FFE sur engagements individuels internet. FFE Club SIF : 3,20 €.
- FFEcompet : 4,70 €.

de chaque cheval ou poney dans son lieu de vie habituel.

KIT DE RENTRÉE

Le colis de rentrée et le kit Journée du Cheval seront cette année un seul et même Kit de rentrée. Il est disponible pour tous les CLAF & CLAG qui en font la demande et pour les ORAF & ORAG inscrits à La Journée du Cheval. S'identifier sur www.ffe.com. Renseigner la fenêtre Kit de rentrée s'ouvrant sur la page d'accueil FFE Club SIF. Le menu Kit de rentrée 2010-2011 qui apparaît à gauche au milieu de la liste *Mon SIF* vous permet de contrôler et de modifier votre demande de kit de rentrée. Il contient 3 séries de 100 dépliants, 3 présentoirs de comptoir, 50 affiches avec réserve, 100 baptêmes, l'agenda.

JOURNÉE DU CHEVAL

La Journée du Cheval aura lieu le dimanche 12 septembre. Quelle que soit votre adhésion, saisissez vos identifiants habituels et inscrivez votre événement sur le site <http://journeeducheval.ffe.com/>. Vous pouvez annoncer votre programme détaillé, soit à l'inscription, soit plus tard. Vous pouvez ajouter une photo et préciser votre programme à tout moment. Les institutions et collectivités qui organisent un événement Journée du Cheval sans être adhérents de la FFE peuvent contacter FFE Développement pour une inscription par la FFE.

CHARTRE JOURNÉE DU CHEVAL

La journée du cheval prévoit un engagement réciproque entre la FFE et les structures participantes.



D'une part, la FFE s'engage à :

- Valoriser auprès du grand public et des médias les acteurs de cette journée.

- Envoyer sur demande un Kit de rentrée aux inscrits.

- Publier le bilan de l'opération.

D'autre part, les participants s'engagent à :

- Effectuer un accueil personnalisé pour chaque visiteur.

- Proposer la visite des installations équestres.

- Mettre en place une initiation gratuite sur poney et / ou cheval.

- Effectuer des présentations équestres.

EN CHIFFRES

1 400 événements ont été référencés en 2009. L'étude du taux de renouvellement des licences montre que les clubs qui ont participé à la Journée du Cheval l'année dernière ont en moyenne une progression de licences double de celle des clubs qui n'ont pas fait la Journée du Cheval. (Etude limitée aux CLAF & CLAG) C'est un chiffre qui se confirme sur les 3 dernières années. L'organisation d'une opération portes ouvertes lors de la journée du cheval s'avère donc un moyen simple et efficace pour accroître le nombre de vos nouveaux inscrits. Et n'oubliez pas, vous avez deux écrans internet à renseigner, votre inscription sur le site de la Journée et votre demande de Kit de rentrée à l'accueil FFE Club SIF. - *Mathias Hebert*

Journée du Cheval du 12 septembre 2010

Mes cavaliers préférés m'appellent ↓ Mon numéro pour le vote ↘ Mon portrait →

Ma carte d'identité

Ma vie aventureuse

Mon nom
officiel :

Je suis
né le :

Ma
famille :

Mes
amis :

Ce qui
me fait
hennir de joie :

Ce qui
me fait
fuir d'horreur :

Mes
exploits :

Mes origines

Mon physique avantageux

Ma
race :

Le berceau
de ma
race :

Ma
robe :

Mes
particularités :



Etre bien référencé est un atout majeur pour un site internet. Profitez de la rentrée pour dresser un bilan et découvrez quelques optimisations possibles.

BILAN

Le meilleur test pour évaluer votre référencement, est de taper le nom complet de votre club sur un moteur de recherche et de voir en quelle position vous apparaissez. Deux cas de figures :

- Vous apparaissez dans la première page. Félicitations ! Les internautes parviendront à vous trouver facilement.
- Votre site a plus de deux mois d'existence et vous n'apparaissez pas, ou très loin dans le résultat de recherche. Ce n'est pas une fatalité, il suffit de se poser les bonnes questions...

OUTILS DE L'ADMINISTRATION

Vérifiez le trafic sur votre site. Utilisez le lien statistique de fréquentation que vous trouverez dans la partie régie de l'administration. Dans cette même partie, un lien *mon URL* dans ma fiche FFE permet de relayer l'adresse de votre site sur votre page club du site www.ffe.com. Contrôlez également le texte saisi dans l'outil référencement cliquable dans la partie *paramètres* de l'administration. Ce texte doit comprendre les mots que les internautes sont susceptibles de taper lors de leur recherche.

TEXTES ET LÉGENDES

Les moteurs de recherche, tout comme les internautes s'intéressent prioritairement aux mots clefs qui figurent en tête de page et dans les légendes photo. Le but est de réutiliser dans le début des pages de votre site, les mots clefs employés dans l'outil référencement. Les noms de votre centre équestre, de votre ville, de votre département ou de vos activités sont à employer le plus souvent possible. Les légendes des photos que vous insérez dans les albums sont également scannées par les moteurs de recherche. Légendez donc vos photos en utilisant le plus possible les mots clefs.

CONTENU

Plus votre site possède du contenu, et plus ce contenu est actualisé, mieux vous serez référencé. Pensez à passer vos informations clubs sur le site. Cela vous permet d'habituer vos cavaliers à aller y chercher l'information et donc à consulter le site.

Une page réseaux sociaux avec un lien sur Facebook, Twitter ou My FFE permet également d'étoffer le contenu et d'améliorer votre référencement.



Vous pouvez mettre en ligne le clip de la Journée du cheval sur votre site Internet. Récupérer le lien sur FFE TV / Découvrir l'équitation.

LIENS

Une rubrique *Nos partenaires* permet de renvoyer depuis votre site vers les sites de vos partenaires. A l'inverse, contactez vos partenaires pour que de leur côté, ils renvoient vers votre site. Privilégiez dans le cadre de cette politique d'échange de liens les institutionnels tels que les mairies, les syndicats d'initiative, les MJS et les sites d'informations sportives. Les parents et les nouveaux habitants se tournent souvent vers eux lorsqu'ils recherchent une activité à pratiquer. - *Mathias Hebert*

FFE TV sur votre site

FFE TV est une ressource pour votre site. Piochez y sans modération des vidéos en rapport avec vos activités.

INSÉRER UNE VIDÉO

Pour mettre une vidéo sur votre site, insérez dans la page souhaitée un lecteur exportable. Complétez le titre de la vidéo.

Il ne vous reste alors plus qu'à copier coller le code HTML de la

vidéo dans la fenêtre de droite du module. Sur FFE TV, le code HTML de la vidéo se trouve dans la fenêtre lecteur exportable.

BANQUE D'IMAGES

Dans les rubriques *Découvrir l'équi-*

tation, ou *Parc Equestre Fédéral* des clips du *General Open de France* et de la *Journée du cheval* sont à votre disposition. Ceux-ci pourront agréablement agrémenter vos pages dédiées. D'autres vidéos seront prochainement disponibles sur FFE TV. You Tube et Dailymotion sont également des banques d'images importantes. Piochez sans compter ! - *Mathias Hebert*

Indicateurs en hausse

Les différentes statistiques témoignent du succès des labels fédéraux. Détails.

En 2009, on compte 1571 Ecoles Françaises d'Équitation labellisées. Entre 2006 et 2009, le nombre de clubs (CLAF ou CLAG) adhérents de la Fédération Française d'Équitation a augmenté de 14 %.

Dans le même temps, le nombre d'Ecoles Françaises d'Équitation a progressé de 20 %. Les Ecoles Françaises d'Équitation labellisées représentent aujourd'hui 34% des clubs adhérent à la Fédération Française d'Équitation.

MOYENNES

Lors de chaque audit, les critères sont évalués et notés. Le tronc commun EFE est noté au total sur 136 points : Information - communication (noté sur 28 points), structures d'accueil (noté sur 38 points), aménagements (noté sur 70 points).

Les chiffres présentés ci-dessous sont les moyennes des notes du dernier audit de chaque EFE au 31 août du millésime choisi.

Comparaison des notes moyennes obtenues par les EFE :

	2006	2009	Evolut°
Information - communication / 28	19,99	20,09	1
Structures d'accueil / 38	29,44	28,73	-2
Aménagements / 70	50,97	52,00	2
Total EFE /136	100,40	101,77	1
Poney Club de France	73,90	74,16	1
Cheval Club de France	77,55	76,70	-1

STATUTS

Parmi les adhérents à Cheval Qualité France au titre des Ecoles Françaises d'Équitation, une situation est établie au 31 août de chaque année en fonction de leur statut par rapport à ce label : attributaire, en attente d'un audit ou retrait.

Répartition selon leur statut au 31 août - des adhérents de Cheval

Qualité France au titre des Ecoles Françaises d'Équitation entre 2006 / 2009.

	2006	2009	Evolut°
Attributaires du label EFE	95,74%	96,09%	0,30%
En attente d'un audit d'attribut°	3,74%	1,99%	- 47,00%
Retrait du label	1,00%	1,93%	+ 93,00%

LABELS D'ACTIVITÉ

Poney Club de France et Cheval Club de France sont deux labels d'activité des Ecoles Françaises d'Équitation. Chaque EFE peut être soit Poney Club de France, soit Cheval Club de France, soit mixte : Poney Club de France et Cheval Club de France.

Répartition des labels d'activités parmi les Ecoles Françaises d'Équitation.

	2006	2009	Evolut°
Total Poney Club de France	93%	96%	3%
Total Cheval Club de France	87%	87%	stable
Poney Club de France uniquement	13%	13%	stable
Cheval Club de France uniquement	7%	4%	-42%
Poney Club de France + Cheval Club de France	80%	83%	4%

SATISFACTION DANS LES EFE

907 cavaliers des EFE ont répondu à l'enquête satisfaction qui leur était proposée par Cheval Qualité France entre juin et décembre 2009.

Classement des thèmes abordés dans le questionnaire du plus satisfaisant au moins satisfaisant pour les répondants :

La cavalerie : 94 % de satisfaction
Les aires de pratique : 92 % de satisfaction.

Le personnel : 91 % de satisfaction.
Les animations / activités : 91 % de satisfaction.

L'enseignement : 91 % de satisfaction.



96% des Ecoles Françaises d'Équitation sont labellisées Poney Club de France - Photo : FFE/DL

L'espace d'accueil : 90 % de satisfaction.

Les écuries : 89 % de satisfaction.

Le local de sellerie : 88 % de satisfaction.

Avant d'arriver (communication, contact le club, signalisation) : 86 % de satisfaction.

La salle de club : 85 % de satisfaction.

Le rapport qualité prix : 84 % de satisfaction.

Le matériel de sellerie : 84 % de satisfaction.

Les sanitaires : 77 % de satisfaction.

COMPARAISON AVEC L'ENQUÊTE DE 2007

En 2009, 96 % des répondants ont une impression générale satisfaisante de leur EFE, contre 87 % en 2007. Parmi les questions comparables entre les enquêtes menées en 2007 et 2009, le critère dont la satisfaction a le plus augmenté est « Les animations/activités proposées » avec plus de 13 % de progression entre 2009 et 2007.

Le deuxième critère dont la satisfaction a le plus augmenté est « Les sanitaires » avec une progression de près de 10 %.

Viennent ensuite la cavalerie, l'affichage, l'amabilité de l'équipe, le matériel de sellerie, les aires de pratique, la propreté de l'espace d'accueil, le contact avec l'enseignant... avec une progression entre 5 et 8 % de la satisfaction des cavaliers.

La satisfaction concernant les autres critères reste stable avec 1 à 4 % de progression entre 2007 et 2009 comme les selleries, les écuries, le déroulement des reprises...

Les formations du GHN

Le GHN propose différentes formations permettant aux élèves d'approfondir leurs connaissances dans différents domaines en fonction de leur projet : gestion d'établissement équestre, création d'un établissement équestre, préparation à la théorie du métier d'enseignant ou d'animateur soigneur, fonctions de dirigeant d'établissement équestre.

▲ PROJET D'INSTALLATION

Formation à l'accompagnement individualisé à la création d'installation équestre

Cette formation, nouveauté pour la rentrée 2010, permettra aux porteurs de projets d'acquérir les connaissances juridiques, fiscales et sociales applicables à ce secteur et de réaliser un dossier personnalisé sur leur projet : étude de marché, choix du statut juridique, budget prévisionnel. En fin de formation, l'élève sera en possession d'un document argumenté, documenté et chiffré du projet envisagé pouvant être présenté aux différentes institutions (banques, partenaires...). Déroulement de la formation d'octobre à juin :

- 15 leçons qui abordent les points clés nécessaires à l'installation et à la gestion d'un établissement équestre. Chaque leçon est exposée dans un fascicule d'une quarantaine de pages :
 - à la fin de chaque leçon, une liste de 10 questions/réponses permet aux porteurs de projet de contrôler l'assimilation des sujets traités ;
 - un sujet de devoir est proposé. Le porteur de projet dispose d'un délai de 15 jours pour l'adresser au GHN afin d'être corrigé. Ce devoir devra porter sur le projet envisagé.
- 6 regroupements obligatoires à Lamotte Beuvron : 3 journées qui

aborderont les points clés liés aux domaines juridique, fiscal et social, et 3 journées thématiques liées à votre projet :

- Réaliser son étude de marché,
- Choisir son statut juridique,
- Réaliser son budget prévisionnel.

▲ ANIMATEURS - ENSEIGNANTS

Formation théorique au métier d'animateur soigneur

Cette formation par correspondance, du mois d'octobre au mois de juin, complétée d'un regroupement et d'un examen final, reprend le contenu théorique des formations de niveau V existantes. Elle s'adresse aux personnes qui souhaitent accéder au métier d'animateur soigneur, tel que défini dans la convention collective. La formation est axée sur l'animation et l'accompagnement. Elle est proposée en correspondance avec les 4 Unités Capitalisables du Certificat de Qualification Professionnel d'Animateur Soigneur Assistant.

Formation théorique au métier d'enseignant

Cette formation par correspondance, du mois d'octobre au mois de juin, permet aux élèves et aux formateurs de disposer d'un cours complet à jour avec des corrigés afin de les préparer à l'examen



Photo : GHN

officiel du BP-JEPS mention activités équestres.

Les formateurs disposent d'un fonds référentiel écrit et actualisé. Les élèves travaillent à un rythme régulier et peuvent participer en complément à une journée de regroupement.

▲ GESTION - DIRECTION

Formation à la gestion d'un établissement équestre

Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent acquérir des connaissances en termes de gestion ou qui participent à la gestion courante ou qui assument leur responsabilité de cadre ou de dirigeant dans un établissement équestre. Cette formation se déroule par correspondance du mois d'octobre au mois de juin et comprend trois regroupements plus un examen final.

Formation directeur

Cette formation, via quatre regroupements de janvier à juin, a pour objectif d'accroître la capacité de travail des directeurs en place et de former de futurs directeurs en leur apportant toutes les connaissances nécessaires pour la prise de décisions et la gestion courante. Les élèves accéderont à un niveau d'expertise leur permettant d'auditer un établissement équestre : être capable de diagnostiquer les points faibles et les points forts d'un établissement équestre et d'y apporter des solutions en termes de gestion et d'organisation.

Thèmes des différents regroupements : Etablir un compte de résultat prévisionnel - Réaliser une monographie - Auditer un établissement.

Informations et inscriptions

Contactez le GHN : www.ghn.com.fr rubrique Formations, par téléphone au 02 54 83 02 02, par mail formations@ghn.com.fr



Centre de formation : attention aux nouvelles obligations

Lorsque vous proposez de la formation professionnelle (CQP-ASA, AP, ATE,...), vous êtes tenu de vous déclarer en tant que centre de formation.

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie est venue renforcer le contrôle des organismes de formation. Voici un récapitulatif de la réglementation à respecter :

En rouge, les obligations. En noir, les explications.

Déclaration d'activité

Sont assujetties à la déclaration d'activité, les personnes morales de droit privé, les personnes morales de droit public et les personnes physiques qui réalisent des actions de formation professionnelle définies à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Nouveautés : la déclaration d'activité peut maintenant être refusée, notamment si les prestations ne sont pas conformes aux actions de formation prévues ou si les documents présentent des manquements aux obligations dues vis-à-vis des stagiaires.

La déclaration d'activité devient caduque lorsqu'aucune activité de formation n'est réalisée pendant un an. La liste des organismes déclarés et à jour de leurs obligations est rendue publique.

Convention de formation entre l'acheteur de formation (exemple un employeur) et l'organisme de formation

Les actions de formation professionnelle sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Nouveauté : à l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Contrat de formation entre une personne physique et un organisme de formation

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, un contrat est conclu entre elle et le dispensateur de formation.

Nouveauté : ce contrat doit obligatoirement être conclu avant l'inscription définitive du stagiaire et avant tout règlement de frais.

Bilan pédagogique et financier

Le centre de formation doit adresser chaque année à la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier de son activité. Ce document est accompagné du bilan, du compte de résultat et de l'annexe du dernier exercice clos.

Règlement intérieur applicable aux stagiaires

Tout organisme de formation établit un règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Le règlement intérieur est un document écrit par lequel l'organisme de formation détermine :

- 1° Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ;
- 2° Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions



Photo : FFE/SA

applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction ;

3° Les modalités selon lesquelles est assurée la représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à cinq cents heures.

Obligations comptables

Les dispensateurs de formation de droit privé établissent, chaque année, un bilan, un compte de résultat et une annexe.

Les organismes de formation à activités multiples suivent d'une façon distincte en comptabilité l'activité exercée au titre de la formation professionnelle continue.

Commissariat aux comptes

Les dispensateurs de formation de droit privé doivent désigner un commissaire aux comptes lorsqu'ils dépassent, à la fin de l'année civile ou à la clôture de l'exercice, deux des trois critères suivants :

- 1- Trois salariés en CDI ;
- 2- 153 000 euros pour le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des ressources liées à l'activité de formation professionnelle ;
- 3- 230 000 euros pour le total du bilan.

Rappel

Ces dispositions ne sont applicables que pour les organismes de formation. Vous n'êtes par conséquent pas concerné lorsque vous êtes tuteur, maître d'apprentissage.

Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport;

Vu les articles 30, 31, 34 et 35 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage animal de la FFE ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;

Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et joint au dossier ;

Après en avoir débattu, la Commission s'est prononcée le jour même.

Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Décision du mardi 12 janvier 2010 Cas 13/2009-Caroline PEYRONNET/ DONALT

Composition : Docteur Richard CORDE, Président, Madame Pascale BOUTET, Monsieur Jean Pierre DAVAILLE, Monsieur Jean Philippe QUERNER, membres.

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du Concours de Dressage se déroulant le 18 octobre 2009 concernant Mademoiselle Caroline PEYRONNET licenciée n°1004788Z, propriétaire et cavalière du cheval DOLNAT ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 16 novembre 2009 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites adressées à la FFE par Mademoiselle PEYRONNET le 8 janvier 2010.

Vu les attestations produites par Mademoiselle PEYRONNET le 8 janvier 2010;

Mademoiselle PEYRONNET, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée n°1A02827616884 réceptionnée le 23 décembre 2009, était absente ;

Faits et Procédure

Le 18 octobre 2009, Mademoiselle PEYRONNET participe au Concours de Dressage de ST SORNIN LAVOLPS dans les épreuves n°1, 2 et 5. Son cheval DOLNAT fait l'objet d'un prélèvement sanguin pratiqué par le Docteur vétérinaire Michel BAYLE. L'échantillon n°0120845 est analysé par le

Laboratoire des Courses Hippiques situé 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence de MELOXICAM et FLUNIXINE, substances interdites. La FFE reçoit le rapport d'analyse notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 16 novembre 2009.

Par courrier RAR parvenu à la FFE le 8 janvier Mademoiselle Caroline PEYRONNET souhaite s'expliquer sur la présence de Flunixin et Meloxicam chez son cheval DOLNAT lors du contrôle du 18 octobre 2009.

Pour Mademoiselle PEYRONNET, seule une erreur dans la distribution des rations ou autre contamination alimentaire pourrait expliquer la présence de Flunixin dans le sang de son cheval.

En revanche, la présence de Meloxicam anti-inflammatoire prescrit sur ordonnance, ne peut être expliquée. Melle PEYRONNET ajoute que son cheval est très sensible et allergique aux anti-inflammatoires.

Elle atteste de sa bonne foi et affirme n'avoir rien administré à son cheval. Elle produit l'attestation de son vétérinaire et celle de l'ostéopathe qui a soigné DOLNAT.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval DOLNAT lors du concours de Dressage de ST SORNIN LAVOLPS du 18 octobre ;

Attendu que Melle PEYRONNET explique dans son courrier la présence de Flunixin dans l'organisme du cheval DOLNAT par une probable contamination alimentaire ;

Attendu que Melle PEYRONNET ne s'explique pas la présence de Meloxicam dans l'organisme du cheval ; Attendu que le Docteur Vétérinaire T. SIMON atteste que le cheval DOLNAT n'a reçu au 5 janvier 2010 aucun anti-inflammatoire ni prescription de Meloxicam ou Flunixin, d'autant que le cheval supporte difficilement les produits allopathiques ;

Considérant que Melle PEYRONNET n'a pu apporter d'explication et de justification de la présence des substances interdites dans l'organisme de son cheval et faute pour Melle PEYRONNET de démontrer que la violation des dispositions de l'article L 241-2 du Code du sport qui lui est reproché n'est dû à aucune faute ou négligence de sa part ; Considérant par ailleurs, que Melle PEYRONNET en tant que compétiteur doit s'informer, par ses propres moyens :

- des règles à respecter contenues dans le Règlement FFE des Compétitions,
- des délais de sécurité à appliquer entre l'administration d'un médicament et la participation à une compétition équestre,
- du bien-être animal ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance :

Prononce :

- la suspension de la licence de compétition de la cavalière pour une durée de 6 mois à compter de la notification de la présente décision.

- la suspension de compétition du cheval DOLNAT pour une durée de 6 mois à compter de la notification de la présente décision.

Le cheval DOLNAT ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Décision du 12 janvier 2010 Cas n° 12/2009 concernant Monsieur Guillaume BATILLAT

Membres présents : Docteur Richard CORDE, Président, Madame Pascale BOUTET, Messieurs Jean-Pierre DAVAILLE et Jean-Philippe QUERNER, membres.

Débats

Vu le compte-rendu relatif aux contrôles antidopage effectués lors du Concours de Saut d'Obstacles de PONTIVY le 8 novembre 2009 ;

Vu le courrier de l'AFLD saisissant la FFE reçu le 13 novembre 2009 ;

Monsieur Bruno ROCUET, propriétaire du cheval NENUPHAR JAC, représentant le cavalier Monsieur Guillaume BATILLAT régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée non distribuée, était présent; Après avoir entendu les explications de Monsieur ROCUET et en avoir débattu,

Faits et Procédure :

Le dimanche 8 novembre 2009, Monsieur Guillaume BATILLAT participe au concours de CSO de PONTIVY épreuve 14 PRO Elite Grand Prix. Il monte le cheval NENUPHAR JAC et gagne l'épreuve.

Le 13 novembre 2009, la FFE reçoit de l'AFLD le rapport du Docteur vétérinaire Albert JOLLY ayant pour objet la non présentation du cheval NENUPHAR JAC lors d'un contrôle antidopage.

Le Docteur JOLLY rapporte son intervention auprès du groom du cheval, Monsieur Cédric FORESTIER, auquel il a notifié le contrôle à 17h20 précise et qui a confirmé que le cavalier du cheval, Monsieur BATILLAT, serait présent pour signer le procès verbal.

Le Docteur JOLLY patiente jusqu'à 18h30 puis s'inquiète auprès des officiels du concours de la non présentation du cheval.

Selon le Docteur JOLLY, le commissaire au paddock contacte alors le propriétaire du cheval, Monsieur Bruno ROCUET qui vient à 18h40 rencontrer le Docteur JOLLY.

Monsieur ROCUET informe alors le Docteur JOLLY que le cheval NENUPHAR JAC fait partie de son écurie et que l'ensemble de ses chevaux a quitté le site. Il précise que Monsieur FORESTIER était très fatigué puisque la veille le Docteur JOLLY « l'avait gardé très longtemps » lors du contrôle du cheval VESTA.

Le Docteur JOLLY se dit écoeuré et stupéfait de l'attitude de Monsieur ROCUET, professionnel de premier plan qui « ne peut ignorer ses devoirs ». Le 25 novembre, le Président de l'AFLD adresse un courrier au Président de la FFE lui demandant d'engager une procédure disciplinaire relative à cette affaire, il joint au courrier l'ordre de mission du Docteur JOLLY ainsi que le PV du CAD.

Le 30 novembre, la FFE informe Monsieur BATILLAT des griefs qui lui sont reprochés.

Le 8 décembre, Monsieur ROCUET adresse à la commission de lutte contre le dopage de la FFE un courrier donnant sa version des faits. Il affirme qu'à aucun moment le Docteur JOLLY n'a informé le cavalier, Monsieur BATILLAT de son intention de prélever le cheval NENUPHAR JAC.

Monsieur ROCUET ajoute que Monsieur FORESTIER n'est pas son employé et que ce dernier a quitté le concours après le Grand Prix sans avertir Monsieur BATILLAT ou lui même de la demande du Docteur JOLLY. Il dit avoir proposé au Docteur JOLLY de contrôler le cheval NENUPHAR JAC quatre jours plus tard lors du concours de Vannes.

Le 22 décembre, Monsieur ROCUET produit une attestation de son cabinet comptable avec la liste de ses salariés parmi lesquels figure Monsieur BATIL-

LAT mais ne figure pas Monsieur FORESTIER. Monsieur ROCUET estime que Monsieur FORESTIER ne peut être considéré comme responsable du cheval lors du contrôle.

Le 7 janvier 2010, la FFE adresse à Messieurs ROCUET et BATILLAT trois pièces complémentaires au dossier communiquées par l'AFLD :

- Le courrier du Président de l'AFLD mettant en cause Messieurs FORESTIER, BATILLAT et ROCUET.
- L'ordre de mission du Docteur JOLLY
- Le Procès verbal de contrôle.

Le même jour, la FFE reçoit par fax le courrier de Mr FORESTIER qui dit avoir aidé Mr BATILLAT le samedi soir car ce dernier était souffrant. Le dimanche 8 novembre, le Dr JOLLY ayant souhaité procéder à un contrôle sur le cheval NENUPHAR JAC, s'est adressé à Mr FORESTIER qui n'a jamais transmis cette information au vu des faits tels qu'ils ont été rapportés à la Commission. Mr FORESTIER déclare n'avoir pas revu Mr BATILLAT après la demande du Dr JOLLY.

Par fax du 7 janvier, Mr BATILLAT confirme que seul Mr FORESTIER a été informé du contrôle par le Docteur JOLLY, lui-même et Mr ROCUET étant présents à la remise des prix qui a duré très longtemps.

Discussion :

Vu la saisine de la Commission en date des 12 et 30 novembre 2009 ;
 Attendu qu'au vu de l'article L. 241-7 du code du sport visé par l'article 30 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage animal, seuls peuvent être sanctionnés par la Commission de lutte contre le dopage pour opposition à prélèvement, le propriétaire, l'entraîneur ou le cavalier du cheval prélevé ;
 Attendu que la personne responsable ne semble pas avoir été informée du contrôle par le vétérinaire, que par conséquent la procédure de prélèvement telle qu'instituée par l'article L. 241-4 du Code du sport n'a pas été respectée et que par ailleurs sur le fondement de l'article L. 241-7, il n'y a pas lieu à sanctionner le cavalier Mr BATILLAT ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce la relaxe de Mr BATILLAT pour irrégularité de procédure.

Décision du 4 février 2010

Cas 01/2010 - ARNAUD SERRE / LE GUERRIER

Composition : Docteur Richard CORDE, Président, Madame Pascale

BOUTET, Monsieur Jean Philippe QUERNER, membres.

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du Concours de Dressage n°200983064 de VIDAU-BAN du 20 au 21 novembre 2009, concernant Monsieur Arnaud SERRE licencié n°0850679Y, cavalier du cheval LE GUERRIER ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 8 janvier 2009 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par Madame Marie Laure ROURE licenciée n°1415377T, propriétaire du cheval les 29 et 31 janvier 2010 ;

Vu les attestations produites par Madame ROURE le 31 janvier 2010; Monsieur SERRE, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée n°1A02827616334 réceptionnée le 25 janvier 2009, était présent et assisté de Madame ROURE ;

Faits et Procédure :

Le 21 novembre 2009, Monsieur SERRE a participé au Concours de Dressage de VIDAUBAN dans les épreuves n°9 et 20 qu'il a gagnées. Son cheval LE GUERRIER a fait l'objet d'un prélèvement sanguin pratiqué par le Docteur vétérinaire NARDIN. L'échantillon n°0119929 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières les Buisson et a révélé la présence de PHENYLBUTAZONE et OXYPHENBUTAZONE, substances interdites. La FFE a reçu le rapport d'analyse notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 8 janvier 2009.

Monsieur SERRE a également reçu une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 14 janvier 2010.

Le 29 janvier, Madame ROURE propriétaire du cheval LE GUERRIER a adressé un mail à la FFE auquel était joint une lettre de Monsieur SERRE précisant que, si les molécules de PHENYLBUTAZONE et OXYPHENBUTAZONE ont été détectées dans le sang du cheval LE GUERRIER, ce ne peut être à la suite de l'administration d'un produit par ses soins.

Par ailleurs, Monsieur SERRE a précisé qu'il est courant, au sein de son écurie, lors du curage des boxes d'installer LE GUERRIER dans le box de son voisin. Monsieur SERRE produit 2 ordonnances prescrivant de l'EQUIPALA-

ZONE aux chevaux COOKIE et EMBROQUE IV, ce dernier étant le voisin de box de LE GUERRIER. Le 31 janvier, Madame ROURE a adressé à la FFE un second mail accompagné de photos montrant les mangeoires amovibles des écuries.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval LE GUERRIER lors du concours de Dressage de VIDAUBAN du 21 novembre 2009 ;
Attendu que Monsieur SERRE, explique dans son courrier et le jour de l'audience, que:
- la présence de substances prohibées dans l'organisme du cheval LE GUERRIER, est probablement due à une contamination accidentelle et que notamment deux autres chevaux de l'écurie étaient sous traitement d'EQUIPALAZONE dont le voisin d'écurie du cheval LE GUERRIER lors des jours précédant le prélèvement;
- le fait que les mangeoires de l'écurie soient interchangeables pourrait être à l'origine de la contamination, d'autant que certaines de ces mangeoires sont

utilisées sur les terrains de concours.
Attendu que Monsieur SERRE justifie les traitements d'EQUIPALAZONE en fournissant au dossier les ordonnances de Messieurs CHATAIGNIER et GARCIA, docteurs vétérinaires ;
Attendu que Monsieur SERRE en tant que cavalier professionnel a manifestement fait preuve de négligence en sous estimant les risques de contamination en utilisant des mangeoires interchangeables, certains de ces chevaux étant sous traitement d'EQUIPALAZONE dans l'écurie ;
Considérant que la présence de PHE-NYLBUTAZONE et d'OXYPHENBUTAZONE est probablement due à une contamination accidentelle, au vu :
- de l'organisation de l'écurie de compétition de Monsieur SERRE,
- des faibles concentrations de PHE-NYLBUTAZONE et d'OXYPHENBUTAZONE retrouvées dans l'organisme du cheval lesquelles laissent présumer une absence de médication dans les jours précédant la compétition;
Considérant par ailleurs, qu'en tant que compétiteur Monsieur SERRE doit s'informer par ses propres moyens :
• des règles à respecter contenues dans le Règlement FFE des Compétitions;
• des délais de sécurité à appliquer entre

l'administration d'un médicament et la participation à une compétition équestre auprès de son vétérinaire;
• du bien-être animal ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance :
Prononce :
- la suspension de la licence de compétition de Monsieur Arnaud SERRE pour une durée de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.
- la suspension de compétition du cheval LE GUERRIER pour une durée de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.
Le cheval LE GUERRIER ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle antidopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.
La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.
Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE DE 1^{ère} INSTANCE DU 22 DÉCEMBRE 2009

Composition : Ludovic de VILLELE, Président. France LANTUIT, Axel BOURDIN, Loïc de la PORTE du THEURIL, Jean-Jacques GUYON, membres.
Les parties ont été convoquées pour une audience du 3 décembre 2009.
Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,
Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,
Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.)
Vu le Règlement Général des Compétitions (édition 2009)
Vu les pièces communiquées au dossier,
Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,
La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,
Relevé de décision n°01/12/2009
Affaire n°291-14-2009 Nicole et Adélaïde JASNAULT / David CHARTIER
Objet : CSO Le Pin au Haras se dérou-

lant du 19 au 20 septembre 2009.
Demanderesse : Madame Nicole JASNAULT, licence n°222058P et Mademoiselle Adélaïde JASNAULT, licence n°1292866N, excusées,
Défendeur : Monsieur David CHARTIER, licence n°0116248D, excusé,
Saisine de la commission le 1^{er} octobre 2009
Rappel des faits
Attendu qu'à l'occasion du concours de CSO se déroulant au Haras du Pin du 19 au 20 septembre 2009, Madame Nicole JASNAULT s'est plainte du comportement de Monsieur David CHARTIER lors de la détente de sa fille Mademoiselle Adélaïde JASNAULT au paddock ;
Attendu que d'après le courrier de Madame Nicole JASNAULT, Monsieur David CHARTIER aurait injurié en ces termes Madame Nicole JASNAULT : « oh qu'est ce qu'elle a la vieille, espèce de conasse, salope..., je vais te crever, je te préviens je te creve la prochaine fois que je te vois » ;
Attendu que Monsieur David CHARTIER conteste les faits ;
Attendu que Monsieur David CHAR-

TIER avoue s'être querellé avec Madame Nicole JASNAULT, mais nie avoir employé les termes repris par Madame Nicole JASNAULT dans son courrier de saisine ;
Attendu que Madame Nicole JASNAULT « avoue avoir donné un coup de pied dans le ventre » du cheval de Monsieur David CHARTIER, version confirmée par Monsieur David CHARTIER dans son courrier de défense et par Monsieur Kevin BLANCHE dans son témoignage écrit ;
Considérant que de tels comportements sont inadmissibles,
Considérant qu'en tant que professionnels, Monsieur David CHARTIER et Madame Nicole JASNAULT se doivent, par un comportement exemplaire, de préserver une bonne image du sport équestre en général,
Par ces motifs
DECIDE d'infliger un blâme à Monsieur David CHARTIER et à Madame Nicole JASNAULT pour leur comportement anti-sportif.
RAPPELLE à Monsieur Denis PICARD, que son rôle en tant que commissaire au paddock est de veiller au bon déroule-

ment de l'exercice de détente des compétiteurs.

Relevé de décision n°06/12/2009
Affaire N° 296-19-2009 : Mathilde BEAUR, Présidente de Jury/Thierry LABORDE, Assistant d'une cavalière

Objet : CEI** Tartas concours n°4040000 se déroulant le 7 novembre 2009

Demanderesse : Madame Mathilde BEAUR, licence n°4001723U, Excusée,

Défendeur : Monsieur Thierry LABORDE, licence n°7210593C, Présent, Saisine de la commission le 17 novembre 2009

Rappel des faits

Attendu qu'à l'occasion du concours CEI** de Tartas se déroulant le samedi 7 novembre 2009, Madame Mathilde BEAUR s'est plainte du comportement de Monsieur Thierry LABORDE sur le terrain de concours ;

Attendu que la procédure de mise à pied n'a pu être appliquée par la Présidente de jury pour sanctionner immédiatement Monsieur Thierry LABORDE, pour des raisons de délai ;
 Attendu que Monsieur Thierry LABORDE possède une licence française,

Que le concours international n°4040000 se déroulait à Tartas en France,

Que la plainte de Madame Mathilde BEAUR est du ressort d'une commission disciplinaire,

La commission juridique et disciplinaire de 1^{ère} instance de la FFE s'est déclarée compétente pour statuer.

Attendu que d'après le courrier de Madame Mathilde BEAUR, Monsieur Thierry LABORDE a eu un comportement injurieux envers le jury officiel du concours ;

Que lorsque Madame Mathilde BEAUR lui inflige un 1^{er} avertissement pour comportement anti-sportif, ce dernier

aurait répondu d'après Madame Mathilde BEAUR et en ces termes : « je n'en ai rien à foutre » ;

Attendu qu'en outre Monsieur Thierry LABORDE reconnaît « avoir jeté un verre de bière » sur la personne de Monsieur Pierre JULLIENNE, membre officiel du jury ;

Attendu que devant la commission Monsieur Thierry LABORDE avoue s'être emporté et a reconnu les faits qui lui sont reprochés ;

Qu'il explique son emportement par un manque de dialogue de la part du jury ;
 Considérant que Monsieur Thierry LABORDE a trouvé injuste l'élimination de sa cavalière ;
 Considérant qu'il s'agit d'une première infraction.

Par ces motifs

Vu et entendu les explications de Monsieur Thierry LABORDE, Mademoiselle Lide ARISTEGUI, Monsieur Pierre-Denis CARRILLO, Monsieur Claude LAHARGUE, Madame Sylvie et Monsieur Sylvain LAMOUREUX, témoins présents le jour du concours et cités par Monsieur Thierry LABORDE ;
 La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

DECIDE d'infliger à Monsieur Thierry LABORDE 3 mois de suspension de sa licence de compétition avec sursis à partir de la présente notification.

Relevé de décision n°05/12/2009
Affaire n°295-18-2009 : Bruno LOPARD, Moniteur engageur / Gilbert PASCHET, Président de Jury.

Objet : CSO de FOURS (58) se déroulant le 27 septembre 2009

Demandeur : Monsieur Bruno LOPARD, licence n°0018116Z, présent,

Défendeur : Monsieur Gilbert PASCHET, licence n°0022463M, absent, excusé,

Saisine de la commission le 1^{er} octobre 2009

Rappels des faits

Attendu qu'à l'occasion du concours de Saut d'Obstacles n°200958023 se déroulant à FOURS le 27 septembre 2009, Monsieur Bruno LOPARD conteste les résultats de l'épreuve 2 – Amateur 2 Grand Prix (1,10m) ;
 Attendu que l'épreuve n°2 a été annoncée officiellement par le jury à 13h30 après l'habituelle reconnaissance ;

Attendu que conformément à l'Article 5.9 du Règlement Général des Compétitions 2009, il est interdit d'avancer un horaire ;
 Attendu que l'annonce officielle de l'horaire a été confirmée par les deux parties.

Attendu que Mademoiselle Roxane COMBETTE a été autorisée par le jury à effectuer son parcours à 12h, soit 1h et demi avant le début de l'épreuve officielle ;

Attendu que cette version des faits a été confirmée par les deux parties ;

Considérant que le Président de Jury aurait dû annoncer officiellement le début de l'épreuve à 12h pour éventuellement permettre le passage avancé de Mademoiselle Roxane COMBETTE ;
 Considérant cependant que le motif invoqué « doit se rendre à un anniversaire » avancé par Mademoiselle Roxane COMBETTE ne justifiait en aucun cas une modification de son ordre de passage ;

Par ces motifs

Vu et entendu les explications de Monsieur Bruno LOPARD,
DECIDE de disqualifier la cavalière Mademoiselle Roxane COMBETTE de l'épreuve 2 du concours n°200958023.

INFLIGE un blâme à Monsieur Gilbert PASCHET, Président de Jury.

COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE D'APPEL

18 janvier 2010

Composition : Monsieur Jean-François CHARY, Président, Monsieur Henry BLANC, Monsieur Jean-Pierre BLACHE, Monsieur Jean-Marie CHARLOT, membres.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a

entendu son rapport.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré.

ARRÊT n° 10/01/01
DOSSIER n° 287/10/2009

• Madame Virginie HARISTOY, cavalière licenciée sous le numéro 0014436U, appelante,

• Monsieur Pascal LAURENCON, Président du jury licencié sous le

numéro 0451313T, intimé.

Saisine du chargé d'instruction en 1^{ère} instance : le 1^{er} septembre 2009.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 14 décembre 2009. Madame HARISTOY, accompagnée de Monsieur Alexandre CELSI, et Monsieur LAURENCON étaient présents.

Les pièces complémentaires fournies ont été examinées. L'appelante, son témoin et l'intimé ont ensuite été entendus.

Faits et procédure

Le 9 juillet 2009, Madame HARISTOY, cavalière amateur de concours complet, adresse un courrier à la Commission juridique et disciplinaire de la FFE contestant les résultats parus le 7 juillet 2009 du concours Amateur élite n°200985042. Le cavalier Monsieur Jean Pierre BLANCO aurait, d'après Madame HARISTOY coupé deux fois la ligne de départ ; cette volte aurait dû entraîner 4 points de pénalité ainsi que 31 autres points de pénalité pour dépassement de temps. Monsieur BLANCO devrait donc être rétrogradé à la 4^{ème} place au lieu de prendre la 1^{ère} place de l'épreuve. Le calcul des points des concurrents apparaissait au tableau d'affichage pendant le parcours. Madame HARISTOY écrit dans son courrier que le tableau électronique a affiché pour Monsieur BLANCO un total de 74.35 points. Madame HARISTOY a demandé des explications après l'épreuve au Président de jury. Monsieur LAURENCON n'a pas jugé bon de sanctionner le cavalier pour le double franchissement de la ligne de départ car il estimait que celui-ci n'avait pas l'intention d'aller sauter le premier obstacle, le cavalier étant au pas. Par courrier du 24 septembre reçu par mail à la FFE, Monsieur LAURENCON relate les faits, compare le cas à celui de Madame HOY lors des Jeux Olympiques et dit avoir rectifié le calcul des points de Monsieur BLANCO à 45.35 au lieu de 39.35 pour un parcours sans faute avec 6 points de temps dépassé. Monsieur LAURENCON déclare que le jury a relancé la procédure de départ, en revanche, le chronométrateur-afficheur visible de tous a continué de tourner lors du parcours de Monsieur BLANCO en prenant en compte la double faute. Par courrier reçu à la FFE le 25 septembre 2009, l'assesseur du Président de Jury, Madame Brigitte DRUX, confirme la version de Monsieur LAURENCON. Le 22 octobre 2009, le Président de la Commission de première instance juridique et disciplinaire adresse aux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, la décision suivante :

- Rectification du total des points de Monsieur BLANCO à 51.10 points (ce calcul correspond à 0.25 points par seconde de temps dépassé) et maintien de son classement à la 1^{ère} place.

Les courriers recommandés ont été réceptionnés le 23 octobre pour Monsieur LAURENCON et le 26 octobre pour Madame HARISTOY. Par courrier du 2 novembre reçu le 3 novembre 2009, Madame HARISTOY fait appel de la décision de première instance. Elle s'étonne que la commission ait retenu 0.25 points par seconde de temps dépassé au lieu de 1 point. Dans ces conditions, Monsieur BLANCO reculerait à la 4^{ème} place.

Motifs

Vu les articles 7.3 du Règlement des concours de saut d'obstacles et 8.2 du Règlement des concours complets d'équitation;

Attendu que Monsieur BLANCO a franchi deux fois la ligne de départ après que la sonnerie ait retenti;

Attendu que le Président de jury, Monsieur LAURENCON, n'a pas stoppé le parcours de Monsieur BLANCO pour relancer une procédure de départ;

Attendu que le barème attribué par seconde de temps dépassé est de 1 point en concours complet et non de 0.25 point comme en concours de saut d'obstacles;

Considérant que le total de points attribué à Monsieur BLANCO doit donc être de 74,35 points soit 39,35 points à l'issue des deux premières épreuves, auquel s'ajoutent 4 points de pénalité pour le second franchissement de la ligne de départ et 31 points pour temps dépassé,

Considérant que Monsieur LAURENCON a commis une double erreur en attribuant indûment un total de 45.35 à Monsieur BLANCO,

Pour ces motifs,

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel :

- réforme la décision de la Commission de première instance juridique et disciplinaire en rétrogradant Monsieur Jean-Pierre BLANCO à la 4^{ème} place et remonte Madame Virginie HARISTOY à la 2^{ème} place,
- confirme sa décision en maintenant l'avertissement attribué au Président de jury, Monsieur Pascal LAURENCON.

**ARRET N° : 10/01/03
DOSSIER : N° 290/13/2009**

Madame Sylvie VIVET, propriétaire du poney MYOCENE DE BLEQUIN, licenciée sous le numéro 1193381R, appelante, La Fédération Française d'Equitation, intimé.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 14 décembre 2009. Madame VIVET ainsi que la Fédération Française d'Equitation représentée par Monsieur Pascal DUBOIS, Directeur Technique National, étaient présents. La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport. Les pièces complémentaires fournies ont été examinées. L'appelante et l'intimé ont ensuite été entendus.

Faits et procédure

Le 10 septembre 2009, Madame VIVET, engageur de Sydonie VIVET et propriétaire du poney MYOCENE DE BLEQUIN adresse un courrier à la FFE saisissant la Commission juridique et disciplinaire. Le poney MYOCENE DE BLEQUIN a été toisé hors taille lors de la finale "As Excellence" du "Generali Open de France" en juillet dernier à Lamotte-Beuvron, ce que conteste la propriétaire. Sydonie VIVET et son poney sont disqualifiés du Championnat. Madame VIVET joint à son courrier plusieurs documents :

- un certificat de toisage du Docteur vétérinaire Philippe GEORGES mesurant MYOCENE DE BLEQUIN à 151cm ferré.
- un extrait du règlement 2009 des compétitions précisant que la catégorie D comprend les poneys mesurant entre 1,40m et 1,51m ferrés.
- un courrier de Monsieur Emmanuel PHILLIPS du 3 septembre 2009 répondant au courrier du 11 août de Monsieur Franck VIVET, mari de Madame VIVET.

Le 22 octobre 2009, le Président de la Commission de première instance juridique et disciplinaire adresse aux parties, par lettre recommandée avec AR, la décision suivante :

le Docteur vétérinaire LANGLOIS est nommé par la commission en tant qu'expert pour procéder à un nouveau toisage du poney MYOCENE DE BLEQUIN. Il devra, après le toisage, en informer immédiatement la FFE afin de procéder à la requalification du poney dans la catégorie appropriée. Le Docteur vétérinaire LANGLOIS informe la FFE par téléphone le 26 octobre que le poney MYOCENE DE BLEQUIN mesure 1.52m ferré. Madame VIVET conteste les conditions de ce toisage à la clinique de Chantilly, et avec l'accord du vétérinaire, le poney sera retoisé au Poney club de ROYE. Par fax du 28 octobre 2009, le

Docteur vétérinaire LANGLOIS informe la FFE que MYOCENE DE BLEQUIN mesure entre 1.50 et 1.51m ferré.

Par courrier du 2 novembre 2009 adressé au Président de la commission de première instance, Pascal DUBOIS, Directeur Technique National, demande la confirmation du reclassement du poney compte tenu du nouvel article 7.2 du règlement 2010 des compétitions FFE.

Par mail du 2 novembre 2009, Maître Ludovic de VILLELE, Président de la commission de première instance répond à Pascal DUBOIS en précisant que le règlement 2010 n'ayant pas été porté à la connaissance de la commission de première instance lors de la réunion de la commission, le poney doit être reclassé en catégorie D.

Par courrier du 30 octobre 2009, la FFE fait appel de cette décision pour le motif suivant :

la modification récente du règlement 2010 rend caduque la décision de première instance. L'art. 7.2 du règlement 2010 précise que les poneys appartenant à la catégorie D doivent mesurer entre 1,40m et 1,49m ferrés. Une tolérance à 1,51m est acceptée si un contrôle est réalisé en compétition.

Motifs

Attendu que la Commission de première instance juridique et disciplinaire n'a jamais rendu de décision dans la présente affaire;

Attendu en effet qu'à la suite du toisage du poney par le Docteur LANGLOIS entre 1.50m et 1.51m ferré au domicile de la propriétaire du poney, la Fédération Française d'Equitation a reclassé le poney en catégorie D sans que la Commission de première instance ait formellement statué,

Considérant qu'il ne peut être interjeté appel d'une décision qui n'existe pas;

Pour ces motifs

La Commission d'appel juridique et disciplinaire déclare irrecevable l'appel de la Fédération.

17 février 2010

Composition : Monsieur Jean-François CHARY, Président, Monsieur Henry BLANC, Monsieur Pierre MURRET-LABARTHE, Monsieur Jean-Marie CHARLOT, membres.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré.

ARRET N°: 10/02/01

DOSSIER : N° 294/17/2009

Madame Valérie LOUIS, Présidente de jury, appelante, Madame Bénédicte DESGROUX, intimée.

La saisine du chargé d'instruction en première instance date du 1^{er} octobre 2009.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 17 février 2010. Madame LOUIS ainsi que Madame DESGROUX étaient présentes. La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Après en avoir débattu, la Commission a pris sa décision et en a informé les parties.

Motifs

Attendu que Madame Bénédicte DESGROUX n'était pas titulaire de la licence fédérale au moment des faits, Considérant que la FFE n'est pas fondée à statuer s'agissant d'une personne non titulaire d'une licence,

Pour ces motifs

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel déclare les instances disciplinaires fédérales incompétentes pour statuer sur le litige opposant Madame Valérie LOUIS à Madame Bénédicte DESGROUX.

3 mars 2010

Composition :

Monsieur Jean-François CHARY, Président, Monsieur Henry BLANC, Monsieur Pierre MURRET-LABARTHE, Monsieur Jean-Marie CHARLOT, membres.

La saisine du chargé d'instruction en première instance date du 1^{er} octobre 2009.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré.

ARRET N° : 10/02/03

DOSSIER : N° 292/15/2009

Madame Valérie LOUIS, Présidente de jury, appelante
Mademoiselle Anahid RUIVO, mineure représentée par sa mère, Madame Dominique RUIVO, intimée.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 17 février 2010. Madame LOUIS assistée par Maître Stéphanie TONDINI ainsi que Madame RUIVO assistée par Maître PACCIONI étaient présents. Monsieur Daniel LOUIS accompagnait son épouse en tant que témoin. Mademoiselle Anahid RUIVO était absente. La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport. Les pièces complémentaires fournies ont été examinées. L'appelante, le témoin, la représentante légale de l'intimée ainsi que les conseils ont été entendus.

Faits et procédure

Par courrier du 21 septembre 2009, Madame Valérie LOUIS, Présidente de jury du CSO des Ecuries de Rivière, informe la commission juridique et disciplinaire de la FFE des agissements de Mademoiselle Anahid RUIVO, mineure, Mademoiselle Océane VEILLARD, également mineure, et de Madame Bénédicte DESGROUX, monitrice. Les griefs formulés contre elles sont :

réflexions désobligeantes, gestes de singe en direction du jury et jets de projectiles sur les poneys, violences de la part de Mademoiselle VEILLARD sur son poney suite à une élimination dans l'épreuve Club poney élite.

Les intéressés sont informés de la saisine de la commission juridique et disciplinaire de première instance par lettre du 22 octobre 2009.

Le 17 novembre, les parties sont convoquées à l'audience de la commission du 3 décembre 2009.

Par courrier du 24 novembre, Monsieur RUIVO, représentant légal d'Anahid RUIVO répond aux faits reprochés par Madame LOUIS à sa fille. Il constate qu'aucun document porté à sa connaissance ne prouve les allégations présentées par Madame LOUIS et suggère que celle-ci poursuivrait d'autres objectifs qui n'ont rien à voir avec les faits. Monsieur RUIVO évoque l'achat du cheval KOOL DE VIANA par l'intermédiaire de

Monsieur Pierre LOUIS dirigeant du club et frère de Daniel LOUIS, époux de Valérie LOUIS, que Monsieur RUIVO a dû transférer des écuries de Monsieur Pierre LOUIS suite à une multitude d'incidents. Monsieur RUIVO conteste énergiquement les allégations mensongères de Madame LOUIS et compte saisir le Tribunal de Police compétent. Il joint une attestation de Mademoiselle Marie GUEGUENAT rapportant sa version des faits.

Le 27 novembre 2009, la commission disciplinaire de la FFE est destinataire de :

trois attestations dont une collective de 9 témoins en faveur de Mesdames LOUIS et BOUTEILLER, un courrier de Madame Chantale BOUTEILLER, mère de Mademoiselle Marlène BOUTEILLER, relatant l'attitude déplaisante de Madame DESGROUX vis-à-vis des clients du CE de MAISSE et les remarques sarcastiques d'Océane VEILLARD à l'égard de sa fille.

Le 3 décembre 2009, la commission juridique et disciplinaire de 1^{ère} instance après en avoir délibéré, décide : de débouter Madame LOUIS de sa demande

d'infliger un avertissement à Madame Valérie LOUIS, Présidente de jury.

Ces décisions sont communiquées aux parties par courrier recommandé le 22 décembre 2009.

Par courrier du 30 décembre 2009 reçu le 4 janvier 2010, Madame LOUIS et Maître Stéphanie TONDINI font appel de la décision. Elles demandent :

d'infirmar la décision de 1^{ère} instance, de prononcer telle sanction qu'il plaira à la commission d'appel à Madame DESGROUX.

Par fax du 15 février 2010 et par courrier reçu le 16 février, Maître TONDINI adresse au Président de la commission quatre attestations de personnes témoignant des faits tels que rapportés par Madame LOUIS.

Motifs

Vu l'article 1-7 des statuts définissant les missions de la Fédération relatives au respect des règles d'encadrement et de discipline,

Vu l'article 5-3/C du règlement des compétitions définissant les responsabilités du président de jury,

Vu l'article 9 du règlement disciplinaire général relatif à la procédure disciplinaire, Attendu que Madame LOUIS, lors de l'audience d'appel, a précisé ses griefs à l'encontre de Mademoiselle RUIVO, à savoir: avoir encouragé Mademoiselle VEILLARD à jeter des glands dans la

direction de Mademoiselle Emy FLOTTAT pendant son parcours, Attendu que Madame RUIVO rapporte à la commission que sa fille nie fermement les faits reprochés,

Attendu que les attestations produites par Madame LOUIS, dont certaines fort tardivement, n'ont pas permis de convaincre la commission de la matérialité des faits reprochés,

Considérant donc que, dans ces conditions, aucun comportement fautif de Mademoiselle RUIVO ne peut être raisonnablement établi,

Attendu par ailleurs que lors de sa convocation devant la commission de première instance, il n'a été énoncé aucun grief à l'encontre de Madame LOUIS,

Considérant que, de ce fait, il n'était pas formellement possible de lui infliger une quelconque sanction,

Pour ces motifs

La Commission juridique et disciplinaire d'appel:

confirme la décision de première instance en ce qu'elle relaxe Mademoiselle Anahid RUIVO,

l'infirmar en ce qu'elle annule l'avertissement infligé à Madame Valérie LOUIS. rappelle toutefois cette dernière aux statuts et règlements fédéraux et l'invite instamment à s'abstenir d'accepter des responsabilités de juge quand le contexte ne lui permet pas l'indépendance, la sérénité et l'autorité requises.

ARRET N° : 10/02/02

DOSSIER : N° 293/16/2009

X, Présidente de jury, appelante, à Y, mineure représentée par sa mère, W, intimée.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 17 février 2010. X assistée par Maître T ainsi que Madame W et Mademoiselle Y étaient présentes. Monsieur D accompagnait son épouse en tant que témoin. La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport. Les pièces complémentaires fournies ont été examinées. L'appelante ainsi que son conseil, le témoin et les

intimées ont été entendus. La vidéo fournie par W a été visionnée en séance.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 3 mars 2010.

Faits et procédure

Par courrier du 21 septembre 2009, Madame X, Présidente de jury du CSO des Ecuries de R, informe la commission juridique et disciplinaire de la FFE des agissements de Mademoiselle U, mineure, Mademoiselle Y, également mineure, et de Madame S, monitrice. Les griefs formulés contre elles sont :

réflexions désobligeantes, gestes de singe en direction du jury et jets de projectiles sur les poneys, violences de la part de Mademoiselle Y sur son poney suite à une élimination dans l'épreuve Club poney élite.

Les intéressés sont informés de la saisine de la commission juridique et disciplinaire de première instance par lettre du 22 octobre 2009.

Par mail du 31 octobre 2009, Madame W, répond à la mise en cause de sa fille par Madame X. Elle relève l'ambiance du concours qui n'avait rien de sportif, reprochant le départ « loupé » du parcours de sa fille, l'annonce de son nom V et celui du poney M ainsi que « ricanelements et moqueries ». Madame W produit une vidéo du parcours. Elle dit s'être fait insulter par D, époux de Madame X, alors qu'elle accompagnait ses enfants. Enfin Madame W tient à préciser qu'en aucun cas sa fille n'aurait porté la main sur son poney. Trois témoignages en ce sens sont communiqués par Madame W.

Par courrier du 1^{er} novembre, Mademoiselle Y reprend l'énumération des faits et décrit l'altercation entre M et B à laquelle elle a assisté.

Le 17 novembre, les parties sont convoquées à l'audience la commission du 3 décembre 2009.

Le 27 novembre 2009, la commission de la FFE est destinataire de :

trois attestations dont une collective de 9 témoins en faveur de Madame X et de Mademoiselle B,

un courrier de Madame B, mère de Mademoiselle B, relatant l'attitude déplaisante de Madame D vis-à-vis des clients du CE de M et les remarques sarcastiques de Y à l'égard de sa fille.

Le 3 décembre 2009, la commission de première instance après en avoir délibéré, décide :

de débouter X de sa demande d'infliger un avertissement à Madame X, Présidente de jury.

Cette décision est communiquée aux parties par courrier recommandé le 22

décembre 2009.

Par courrier du 30 décembre 2009 reçu le 4 janvier 2010, Madame X et Maître T font appel de la décision. Elles demandent :

d'infirmer la décision de première instance, de prononcer telle sanction qu'il plaira à la commission d'appel à Madame D.

Par fax du 15 février 2010 et par courrier reçu le 16 février, Maître T adresse au Président de la commission quatre attestations de personnes témoignant des faits tels que rapportés par Madame X.

Motifs

Vu l'article 1-7 des statuts définissant les missions de la Fédération relatives au respect des règles d'encadrement et de discipline,

Vu l'article 5-3/C du règlement des compétitions définissant les responsabi-

lités du président de jury, Vu l'article 9 du règlement disciplinaire général relatif à la procédure disciplinaire,

Attendu que Madame X, lors de l'audience d'appel, a précisé ses griefs à l'encontre de Mademoiselle Y, à savoir: jet de glands dans la direction de Mademoiselle F pendant son parcours, violences à l'encontre de son poney, Attendu que Madame W, sa fille et Madame D nient vigoureusement ces faits,

Attendu que les attestations produites par Madame X, dont certaines fort tardivement, n'ont pas permis de convaincre la commission de la matérialité des faits reprochés,

Considérant donc que, dans ces conditions, aucun comportement fautif de Mademoiselle Y ne peut être raisonnablement établi,

Attendu par ailleurs que lors de sa convocation devant la commission de première instance, il n'a été énoncé aucun grief à l'encontre de Madame X, Considérant que, de ce fait, il n'était pas formellement possible de lui infliger une quelconque sanction,

Pour ces motifs

La Commission juridique et disciplinaire d'appel:

confirme la décision de première instance en ce qu'elle relaxe Mademoiselle Y,

l'infirme en ce qu'elle annule l'avertissement infligé à Madame X.

rappelle toutefois cette dernière aux statuts et règlements fédéraux et l'invite instamment à s'abstenir d'accepter des responsabilités de juge quand le contexte ne lui permet pas l'indépendance, la sérénité et l'autorité requises.

EXTRAITS DE DÉCISIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE / AFLD 11 MARS 2010

Mme Pauline VANDENBROECKE

A l'issue de l'épreuve n° 5 du concours de saut d'obstacles de la « Grande semaine de Fontainebleau » d'équitation, organisé par la Société hippique française le 29 août 2009 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le cheval « Pinto de Maucourt », monté par Mme Pauline VANDENBROECKE et appartenant à celle-ci, a été soumis à un contrôle antidopage. Selon un rapport établi par le Laboratoire des courses hippiques le 18 septembre 2009 et validé par le Directeur du Département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage le 23 septembre 2009, les analyses effectuées ont fait ressortir la présence de 2-(1-hydroxyethyl) promazine et de 2-(1-hydroxyethyl) 7-hydroxypromazine, métabolites de l'acépromazine.

Mme VANDENBROECKE n'étant pas titulaire d'une licence délivrée par la Société hippique française, l'Agence française de lutte contre le dopage a été saisie de ces faits sur le fondement des dispositions combinées des articles L. 241-6, L. 241-7 et du 1° de l'article L. 232-22 du code du sport, en application desquelles elle est compétente pour infliger des sanctions disciplinaires aux personnes et aux animaux qui, tout en n'étant pas licenciés auprès d'une fédération sportive française agréée, participent à des compétitions ou manifestations sportives organisées ou autorisées par ces fédérations ou aux entraînements y préparant.

Par une décision du 11 mars 2010, l'Agence française de lutte contre le

dopage a prononcé à l'encontre de Mme VANDENBROECKE, d'une part, en sa qualité de cavalière, la sanction de l'interdiction de participer pendant un an aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française d'équitation et par la Société hippique française, et, d'autre part, en sa qualité de propriétaire, la sanction de l'interdiction de faire participer son cheval « Pinto de Maucourt » pendant un an aux dites compétitions. La présente décision prend effet à compter de sa date de notification à Mme Pauline VANDENBROECKE.

N.B. : la décision a été notifiée par lettre recommandée à la sportive le 10 mai 2010, cette dernière ayant accusé réception de ce courrier le **22 mai 2010**. L'intéressée et le cheval « Pinto de Maucourt » seront suspendus jusqu'au **21 mai 2011 inclus**.

M. Thomas LAUDET

A l'issue de l'épreuve n° 4 « finale nationale jeunes poneys 6 ans D » de saut d'obstacles d'équitation, organisée par la Société hippique française le 21 août 2009 à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), le cheval « Pourdire », monté par M. Victor LAUDET et appartenant à M. Thomas LAUDET, a été soumis à un contrôle antidopage. Selon un rapport établi par le Laboratoire des courses hippiques le 14 septembre 2009 et validé par le Directeur du Département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage le 21 septembre 2009, les analyses effectuées ont fait ressortir la présence de

meloxicam, de phénylbutazone et de son métabolite, l'oxyphenbutazone.

M. LAUDET n'étant pas titulaire d'une licence délivrée par la Société hippique française, l'Agence française de lutte contre le dopage a été saisie de ces faits sur le fondement des dispositions combinées des articles L. 241-6, L. 241-7 et du 1° de l'article L. 232-22 du code du sport, en application desquelles elle est compétente pour infliger des sanctions disciplinaires aux personnes et aux animaux qui, tout en n'étant pas licenciés auprès d'une fédération sportive française agréée, participent à des compétitions ou manifestations sportives organisées ou autorisées par ces fédérations ou aux entraînements y préparant.

Par une décision du 11 mars 2010, l'Agence française de lutte contre le dopage a prononcé à l'encontre de M. LAUDET, d'une part, la sanction de l'interdiction de participer pendant six mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française d'équitation et par la Société hippique française, et, d'autre part, la sanction de l'interdiction de faire participer son cheval « Pourdire » pendant six mois aux dites compétitions. La présente décision prend effet à compter de sa date de notification à M. Thomas LAUDET.

N.B. : la décision a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 29 avril 2010, ce dernier ayant accusé réception de ce courrier le **30 avril 2010**. L'intéressé et le cheval « Pourdire » seront suspendus jusqu'au **29 octobre 2010 inclus**.

ALSACE

▲ ORAG, Centre Equestre Les P'Tits Sabots, Waltisperger Alexandra, 2 Chemin des Pres, 68210, Guevenatten, T 06 81 31 45 60

AQUITAINE

▲ ORAF, Ecuries du Gabas, Crevecoeur Bernard, Route d'Eslourenties, 64420, Lourenties, T 05 59 04 46 89
 ▲ ORAG, L'Ethologie dans la Pau, Bonadei Sandrine, Quartier des Ecoles, 64410, Seby, T 06 43 06 72 52

AUVERGNE

▲ ORAF, Asso Diego N'Co, Duriez Stephane, Centre Equestre La Plenne, 15320, Ruynes en Margeride, T 06 78 15 40 92
 ▲ ORAG, Haras de Mandot, Roux Barbara, Chez Mandot, 03120, Isserpent, T 04 70 41 65 02

BRETAGNE

▲ CLAG, Ecuries de la Manceliere, Lafonta Julie, 44 bis La Manceliere, 35120, Bagger Pican, T 06 30 28 20 54

CORSE

▲ ORAF, Equestru Campuloru Cumpetizione, Agostini Antoine, Rd 71 Village, 20221, Valle Di Campoloro, T 06 80 08 00 03

LANGUEDOC ROUSSILLON

▲ ORAF, Asso Equi Libre, Montosson Marie France, C/O Mme Montosson Marie France Domaine de Taillevant, 11120, Moussan, T 04 68 41 68 38
 ▲ ORAF, Asso Vivre à Plein Temps, Lee Jones Wanda, Domaine de Pendazier C/O Mme Lee Jones Wanda, 11270, La Force, T 04 68 76 23 34
 ▲ ORAG, Earl Ecurie de Scarguel, Legrand Marc, Scarguel, 11400, Fendeille, T 06 15 19 61 26

MIDI PYRÉNÉES

▲ ORAG, Ferme Equestre la Servie, Riviere Didier, C/O Mr Didier Riviere Lieu Dit La Servie, 46230, Belfort du Quercy, T 05 65 24 72 48

NORD PAS DE CALAIS

▲ CLAG, Scea Ecuries Art Questro, Defossez Stephanie, 91 Rue Delval, 59249, Fromelles, T 03 20 85 24 31

NORMANDIE

▲ ORAG, Domaine de Lorleau, Deseille Veronique, 21 Rue de la Lieure, 27480, Lorleau, T 02 32 49 73 94
 ▲ ORAG, Haras de l'Île, Leroy Jean Luc, 23 Ter Rue des Vignes, 27920, St Pierre de Bailleul, T 06 81 20 19 46
 ▲ ORAG, Ecuries Doucette, Redolfi Anne Charlotte, La Rocque, 50340,

Heauville, T 06 60 75 85 93

ILE DE FRANCE

▲ ORAG, Scea Elevage de Grisien, Kell Adrian, Ferme De Grisien, 77540, Voinsles, T 06 27 07 75 38

PAYS DE LA LOIRE

▲ CLAF, Ecuries du Treuil, Picot Claire, Lieu dit Le Treuil, 85320, Rosnay, T 06 22 40 68 43
 ▲ ORAG, Ecuries de l'Or Blanc, Pezier Etienne, Le Clos Livery, 44350, Guerande, T 06 89 94 96 21

POITOU CHARENTES

▲ ORAF, Asso Galop Des Sables, Leproux Dominique, Centre Equestre 50 Avenue Paul Rouillet, 17110, St Georges de Didonne, T 06 81 90 21 37

RHÔNE ALPES

▲ ORAF, Association Equi-Libre, Burgniard Severine, 50 Rue de Tholomaz, 74140, Loisin, T 04 50 94 35 40
 ▲ ORAG, Le Ranch du Fer à Cheval, Cortellezzi Severine, Le Bourg, 73670, St Pierre d'Entremont, T 06 85 90 73 04

RÉUNION

CLAG, CE du Maido, Morel Daniel, Centre Equestre 352 Route du Maido, 97423, Le Guillaume, T 06 92 76 45 09

CARNET D'ADRESSES

FFE SITE DE LAMOTTE Siège social : Parc Equestre 41600 Lamotte

FFE Parc	T 02 54 94 46 11	F 02 54 94 46 10	parc@ffe.com
FFE Club & OD	T 02 54 94 46 21	F 02 54 94 46 20	club@ffe.com
FFE Compétition	T 02 54 94 46 31	F 02 54 94 46 30	competition@ffe.com
FFE Formation	T 02 54 94 46 52	F 02 54 94 46 50	formation@ffe.com
FFE Tourisme / CNTE	T 02 54 94 46 80	F 02 54 94 46 81	tourisme@ffe.com
FFE Développement/La Ref/Communication	T 02 54 94 46 71	F 02 54 94 46 77	leref@ffe.com

FFE SITE DE BOULOGNE 81 av E. Vaillant 92517 Boulogne Cedex

FFE Affaires générales	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 00	direction@ffe.com
FFE Haut Niveau	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 53	hautniveau@ffe.com
FFE Communication	T 01 58 17 58 22	F 01 58 17 58 19	medias@ffe.com

FFE SITE DE LA VILLETTE 9 boulevard Macdonald 75019 Paris

FFecompet	T 01 44 65 28 80	F 01 44 65 28 92	ffecompet@ffe.com
-----------	------------------	------------------	-------------------

ADRESSES UTILES

Generali Cabinet Pezant - BP 3032. 14017 Caen Cedex 2	T 02 31 06 11 60	F 02 31 94 24 74	caen@agence.generalif.fr
CQF - Parc Equestre. 41600 Lamotte	T 02 54 94 46 14	F 02 54 94 46 18	info@cheval-qualite.com
ENE - Le Cadre Noir. BP 207. 49411 Saumur	T 02 41 53 50 50	F 02 41 67 63 08	stages-ene@cadrenoir.fr
FEI - Avenue de Rumine 37. CH1005 Lausanne. Suisse	T 00 41 21 310 47 47	F 00 42 21 310 47 60	
FIVAL - 124 rue du Vieux Pont de Sèvres. 92100 Boulogne	T 01 47 61 07 71	F 01 47 61 19 72	contact@fival.info
GHN - 12 avenue de la République. 41600 Lamotte	T 02 54 83 02 02	F 02 54 83 02 03	infos@ghn.com.fr
IFCE - SIRE. BP 3. 19231 Arnac-Pompadour Cedex	T 08 11 90 21 31	F 05 55 73 94 83	www.haras-nationaux.fr
SIF - 14490 Litteau	T 02 31 51 21 10	F 02 31 51 21 15	

(Fax réservé pour les formulaires de validation de licence compétition)

Vivez votre passion
en toute sécurité
Generali vous assure !



GENERALI
Solutions d'assurances

Partenaire et Assureur Officiel

AUTO
HABITATION
SANTÉ
GAV
PLAISANCE

3

**MOIS
GRATUITS**

SUR VOS CONTRATS D'ASSURANCES

Offre de 3 mois gratuits sur vos contrats d'assurance habitation et auto. L'offre est réservée aux clients existants de Generali. Les conditions d'application de l'offre sont détaillées dans le prospectus. L'offre est valable jusqu'au 31/12/2014. La durée de l'offre est de 3 mois à compter de la date de souscription. L'offre est réservée aux clients existants de Generali. Les conditions d'application de l'offre sont détaillées dans le prospectus.

Pour plus de renseignements,
contactez votre agent général



Adhésion à la FFE 2011

Abonnement à la REF

Valable du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011

Code adhérent FFE

N° Siren*

Code APE*

* obligatoire

Tampon du Club

Renouvellement d'adhésion à la FFE

Abonnement REF compris, 12 numéros - Cotisation 2011

Nb : L'abonnement à La Ref passe à 25 € pour être en conformité avec les normes commission paritaire.

Si vous ne désirez pas l'abonnement à la REF, déduisez 25 € et cochez cette case

- CLAF/CLAG** 785 € *Cochez la case de l'adhésion choisie*
- ORAF/ORAG** 185 €
- Cochez ici en cas de changement de cotisation

La cotisation est exigible au 1^{er} septembre 2010.

A partir du 1^{er} janvier 2011, l'adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation est automatiquement suspendu. Si vous avez un problème de règlement, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités de règlement

Cochez la case du règlement effectué

- Par carte bancaire sur Internet Date :
- Par chèque N° du chèque :
- Par virement bancaire Date :
- Par débit de mon compte FFE si créditeur Signature :

Ce document sert de justificatif comptable, une fois complété des modalités de paiement.

Modifications

- Aucun changement depuis la cotisation 2010
- Changement de fléchage sur la licence de dirigeant Cheval Poney Tourisme

1) Modification de licence dirigeant à ne remplir qu'en cas de changement de représentant légal.

Joindre les justificatifs.

Nom Prénom

Date de naissance N° de licence

Fléchage : Poney Cheval Tourisme

Adresse

Code Postal Ville

Tel : Fax Mail

2) Modification des renseignements principaux de la structure, renvoyez ce formulaire avec les justificatifs.

3) Modification des renseignements complémentaires, saisissez les sur Internet.

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données du club sont collectées par la Fédération Française d'Equitation pour assurer la gestion des licenciés. Les informations assorties d'un * ont un caractère obligatoire, en cas de défaut de réponse, votre dossier ne pourra être traité. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de FFE Club - Parc Equestre - 41600 LAMOTTE.

Par ailleurs, les coordonnées du club sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc...), à des fins de marketing et de prospection commerciale ou non commerciale.

Si vous ne le souhaitez pas pour le club, cochez cette case : club. Si vous ne le souhaitez pas pour votre licence dirigeant, cochez cette case : licence.

A retourner à FFE Club Parc Equestre 41600 Lamotte T 02 54 94 46 21 F 02 54 94 46 20 mël club@ffe.com